

Blanot 1629 - 1892 et un peu plus...

Plongée dans les archives départementales de la Côte d'Or

Gérard Cottin

Des origines au XIXe s.	page 3
A qui appartenait la terre avant 1789	page 6
vers 1845	page 7
La population au cours des siècles.	page 10
Estimation de l'évolution quantitative depuis 1543	page 13
Les professions autres qu'agricoles	page 15
Activités judiciaires et administratives	15
Les marchands et les artisans	16
Les marchands	17
Ferteux et tisserands	18
La meunerie	19
La maréchalerie	20
Charrons et charpentiers	21
Cabaretiers - Aubergistes – Les enseignants	22
Natalité, mariages, décès	page 26
La mortalité infantile	32
Les enfants en nourrice	page 33
Les enfants naturels et en nourrice à Blanot	34
Les édiles de Blanot et leurs charges, 1789 -1892	page 39

Blanot 1629 - 1892 : un enchaînement de curiosités.

La première fut la recherche généalogique de ma famille paternelle, de Léonard Cottin marchand et laboureur à Maisonthiers puis Jonchères dès avant 1647, à Claude Cottin, mon grand-père qui, né en 1856 à Blanot, quitta le village pour ouvrir un négoce de mercerie à Saulieu en 1882. Je vécus de chez lui et sa fille Madeleine, au 35 rue Vauban, de 1940 à 1945. J'y revins régulièrement en vacances, puis pour visiter ma tante décédée à 106 ans en 2004.

Pendant cette recherche, à lecture des registres d'Etat civil BMS et NMD, je fus intrigué par le grand nombre de décès d'enfants en bas âge. J'ai voulu voir cela de plus près et cela me conduisit à quantifier cette mortalité infantile et à la rapporter au nombre des naissances des mêmes années.

Mais que veut dire cette information si on néglige l'ensemble de la population ? Grâce à la richesse et la remarquable facilité de consultation des Archives départementales de la Côte d'or et à quelques sites du Web dont la B.N. pourquoi ne pas tenter une estimation de l'évolution du nombre des habitants au cours du temps. (Les Listes nominatives du recensement de la population, donneront des valeurs exactes à partir de 1831).

Et ensuite ? Comment cette population est-elle composée ? Qui sont les villageois, à qui appartient la terre à telle ou telle époque ? Quelles professions artisanales viennent-elles s'ajouter aux professions agricoles ? Existe-t-il une hiérarchie sociale ?

Et, puisque l'on trouve au fil des pages des registres et des listes nominatives recteurs, maîtres d'école, puis instituteurs, il devient évident de chercher ce que pouvait être l'enseignement et les enseignants à Blanot avant puis après la Révolution et jusqu'au XXe siècle.

Enfin, qui était en charge de l'Etat de civil ? Sous l'Ancien Régime, le clergé. Mais qui étaient, après la Révolution, les agents municipaux, puis les maires. Quels Blanotiens, en fonction des fluctuations politiques, furent élus ou nommés, virent leurs charges modifiées par les changements de législation et durent, sous le régime de la loi du 31 mars 1831, «Etre riche et inspirer le respect» pour accéder à la magistrature municipale ?

Tel fut cet enchaînement de curiosités et voici son résultat : une monographie sans aucun doute incomplète mais dont je souhaite quelle apporte quelque chose à qui attache de l'intérêt au passé de ce petit village morvandiau où mes ascendants directs et leur cousinage furent pendant plus de deux siècles marchand, laboureurs, tisserands, sabotiers et même, en 1797, pour l'un d'eux, agent municipal pendant deux mois. et pour un autre maire en 1906.

Gérard Cottin. Novembre 2014

Des origines au XIXe siècle

Selon Isabelle Jouffroy-Bapicot la présence humaine dans le massif du Morvan, date de 5.000 ans avant notre ère. Deux groupes auraient alors occupé ce plateau granitique, l'un venant du nord, l'autre du sud-est par la vallée de l'Arroux.

Plus tard, à l'âge du bronze, vers 1650 avant notre ère, la présence humaine est signalée par des traces d'activités métallurgiques. Elle est avérée à Blanot par la découverte en 1982 du *Trésor de Blanot* daté de la même époque. Ce *trésor* est actuellement exposé au Musée archéologique de Dijon, il comprend des vêtements féminins et des parures en or.

Avant la conquête romaine, le Morvan appartenait au territoire des Eduens, mais il est possible que des tribus mandubiennes l'aient occupé au moins en partie.

Autre source d'informations, le *Dictionnaire topographique du département de la Côte d'or* d'Alphonse Roserot (Paris, Imprimerie nationale 1924) atteste la présence romaine et gallo-romaine par l'appellation *Villa de Maison Iterii* qui deviendra *Maisonthiers*, un fief du finage de Blanot. Ce même ouvrage révèle une évolution régulière des toponymes du bourg, de ses hameaux et de ses écarts depuis 1260 : de *Blaanou* en 1273 à *Blanox*, *Blano* puis *Blanot* soit en Duché soit en Royauté, à partir de 1597. Cette division en deux entités administratives qui demeurera jusqu'à la révolution de 1789 avait alors des implications juridiques et fiscales.

La géographie du village décrite au XVIIème siècle.

Un des éléments composant « *Les Etats du Duché De Bourgogne* » est le « *Registre formé de la transcription des réponses des curés des paroisses de la Province au questionnaire qui leur avait été adressé à l'occasion de la confection de la grande carte du duché* ». La réponse du curé de Blanot (le sieur *prestre* Nuguet d'après le registre des baptêmes de cette année 1675), donne une idée très précise de la situation géographique des deux entités administratives et de leurs dépendances à cette époque :

Blanot en Duché et Royauté. Recette d'Autun

Le nom propre de mon village, chef lieu de ma paroisse est Blanot en Duché, on voit cette division de nom, de Blanot en Royauté et Blanot en Duché par l'imposition des tailles divisées en deux Rolles réunis depuis deux ans. Mon village, dis-je, est situé en bas de quatre montagnes au Midi (terrain froid, sauvage et peu fertile quoique toutes ces montagnes soient labourables) mon village est situé à trois lieues de la ville de Saulieu au Nord.

Les hameaux qui dépendent de ma paroisse sont 1° le hameau de Jonchères en plaine, au Nord, à une demie lieue de mon village ; 2° le hameau de Melin dans un fond entre deux montagnes au nord, à une demie lieue de mon Village. 3° Le hameau du Peron à mi-côte au levant,

Annexe A, Information sur la thèse d'Isabelle Jouffroy-Bapicot.
page A2

Annexe B: la toponymie.
Page A3

Annexe C
Registre relatif à la liquidation des biens et dettes des communautés: les différences entre Duché et Royauté.
Extraits.
Page A4

à un quart de lieue de mon village. 4° Le hameau de Maisontier à mi-côte au couchant à un quart de lieue de mon Village. 5° Le hameau d'Effourgs au bas de mon village à une demi lieue en suivant le vallon de nos Montagnes au Midi.

Les fermes détachées qui dépendent de ma Paroisse sont 1° la ferme de Louis Caré au coin du bois de Vignolle, au nord, à une lieue de mon village. 2° La petite ferme de Meulo au nord à un quart de lieue de mon Village. 3° une maison inhabitée depuis très long-tems au Midi à plus d'une lieue de mon Village sur le chemin de Blanot à Autun en descendant.

Le Château de fourgs à une demie lieue de mon village au Midi, situé au milieu du hameau ;

Le Ruisseau de Blano, traverse le territoire de la paroisse du Nord au Midi, il passe à trente pas au bas de l'Eglise.

Le ruisseau du Peron prend sa source au bas de la Montagne de Jonchères, au Nord à une demi lieue de mon village lequel ruisseau tombe dans celui de Blanot à deux cens pas de mon Village. Le moulin de la Vallée est sur le Ruisseau de Melin au nord à un quart de lieue de mon Village entre Melin et Blanot suivant le bas des Montagnes. Le moulin de fourgs au milieu du hameau attaché au pignon du château au bas d'un étang qui le fait tourner dans lequel étang tombe le ruisseau de Blanot qui au-delà tombe dans la rivière de Chissey.

A propos du « ruisseau » de Blanot .

Ce ruisseau de Blanot, aujourd'hui *La Plaine*, n'a qu'une apparence d'innocence. Dès 1675 il fait parler de lui. Le rapport du Commissaire à la Chambre des Comptes du Duché pour l'établissement des tailles, Charles Bouillet rapporte des doléances le concernant :

«[...] Ce fait maistre Antoine Colard prestre curé de la paroisse desdits Blano nous a desmontré que quoique le ruisseau qui traverse ladite paroisse soit peu de chose néantmoins dans le desbord des eaux il devient si grand qu'il semble être une rivière considérable et emène les planches qui sont ordinairement mal posées et par ce moyen il ne peut bien souvent administrer les Saints Sacrements par ce qu'il ne peut passer et comme ces planches regardent le fait de notre commission la requit d'y pourvoir à quoy inclinons. Et en attendant que messieurs les Elus y ayent pourvu, nous ordonnons aux paroissiens de mettre en état lesdites planches et de les y entretenir en sorte que ledit sieur Curé puisse en tous temps passer librement les eaux a peyne qu'il y sera pourvu à leurs frais. »

Annexe D:
Visite des feux
de Bailliages.
Page A6

A son tour, l'Abbé Claude Courtépée l'accuse d'avoir en 1761 causé d'importantes destructions :

« [...] Une grêle affreuse en 1761, suivie d'une inondation, emporta le moulin et les maisons. Le ruisseau débordé changea de lit & couvrit les près de 7 pieds de terre, fit des fosses et des rigoles de 15 pieds de profondeur. Le Pays s'en sentira 50 ans. [...] ¹

Annexe E
Blanot dans :
Description générale et particulière du Duché de Bourgogne
de Claude Courtépée.
Page A8

Les « seigneurs » de Blanot et des fiefs de la paroisse.

Revenant à cette date de 1273, l'abbé Claude Courtépée, dans sa *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne* éditée de 1774 à 1781 donne des informations sur l'histoire du village en répertoriant les différents « seigneurs » qui possédèrent, achetèrent, ou vendirent les fiefs dépendant de Blanot en Duché et en Royauté :

¹ Le pied de Bourgogne valant 0,324 mètre, les près auraient été couverts de plus 2 mètres de boue et les « fosses et rigoles » auraient atteint plus de 4 mètres de profondeur. Les « *Amis de la Plaine* » ont publié sur leur blog une très belle série de photographies ainsi qu'une vidéo illustrant la crue du 1^{er} mai 2013, confirmant ainsi les « catastrophes » vieilles de 400 et 300 ans.

1273 : « *Guy de Vignolles reconnaît tenir en fief du Prieur (de Bar) des fonds de Chevanne, Esfour et la Maison-Itier.*

1274 : « *Poinçard, de Maison-le-Tier, vend des fonds du territoire de Blanot pour soixante sols au Prieur de Bar.*

1321 « *Hugo, seigneur d'Esfour acquiert du Prieur de Bar ses droits et le cours de la rivière de Blanot pour 3 deniers de cens.*

1331 : Le jour de Pâques survient le *Miracle eucharistique* de Blanot dont la relation nous apprend que le seigneur d'Effour se prénomait alors Regnault, son épouse Jacqueline et que Thomas Caillot (ou Calliot), dont le patronyme se retrouve encore au vingtième siècle à Blanot, était *prud'homme*, c'est-à-dire « *nommé par le seigneur pour faire la levée (de l'impôt) sur les paysans.* » (Littré). Les prud'hommes avaient aussi la charge de l'organisation des corvées dues au seigneur.

1563 : « *le fief d'Effourg est aliéné par le chapitre d'Autun. (A qui ?)*

1639 : Noble Toussaint de Lugny était seigneur d'Effour selon l'acte de baptême de : « *Toussaint, fils de Jehan Seguin et de Françoise ...(?) du village d'Effour et a eu pour parrain Noble Toussaint de Lugny seigneur d'Effour et pour marraine Dame Alibert (?) femme de Mr Emiland Guyard notaire royal à Moul.* » Toussaint de Lugny est toujours seigneur de ce fief en 1650, année pendant laquelle il apparaît comme parrain de plusieurs enfants.

Le *Registre relatif à la liquidation des biens et dettes des communautés* prend le relais :

1666-1669 : Blanot en Duché : « *Le seigneur de Rouvray est seigneur du clocher. Le seigneur de Menneserre et le Sieur Prieur de Bar y ont droit justiciable [Blanot en Duché] Relève du Roi en toute justice au titre de simple seigneurie.*

Blanot en Royauté : *La paroisse dépend de l'Evêque d'Autun. Le Seigneur en est l'Evêque d'Autun [et] le seigneur de Palmaroux demeurant en Nivernois et le Seigneur de Rouvray.*

1742 : l'acte de baptême de Philiberte Collenot du 24 mars 1742, précise que la marraine de la nouvelle née est « *Damoiselle philiberte Ballinet épouse de monsieur Pasquier seigneur d'Effour demeurant à Pantaléon lès Autun* ».

1755 : M. Espiard de Macon, seigneur d'Esfour vend ce fief. (*L'acheteur est inconnu, peut-être un membre de la famille. Loppin de Monmort.*)

Vers 1760, il semble que les Cluny de Conforgien aient eu une possession à l'*Huys Carré* : « *Au finage de l'huys Quarré, dans une pâture app.(elée). Beaumont, est une cressonnière que les Cluny de Conforgien cédèrent à cens à N. Neaut¹, à la charge de l'entretenir de haie sèche pour empêcher le bétail de la gâter, de payer 4 boisseaux d'avoine, 4 sols de cens, avec la réserve du cresson pour l'usage du Seigneur.* »

1770 : Claude Loppin de Montmort est seigneur de Blanot en Duché. Blanot en Royauté est de la justice de l'Evêque d'Autun.

1775 : Le comte Espiard et le sieur Prieur de Bar se partagent Blanot en Duché : « *Ledit Blano appartenant à M. le comte Espiard et au Sieur prieur de Bar en lieu de Franchise* »;

Il n'y eut pas, à notre connaissance, de modifications notables jusqu'à la Révolution.

¹ - Dès 1610 - 1612, on trouve Estienne Niaule (autre orthographe de Neau), parmi les taillables de Blanot en Royauté.

A qui appartenait la terre avant 1789... puis au XIXe siècle.

Il est difficile d'évaluer avec un minimum d'exactitude quelle possession foncière représentait le fait de tenir un fief et ce que représentait cette possession par rapport au finage global de la paroisse, enfin quelles redevances pouvaient en être tirées. Sur ce dernier point le « *Terrier de Guy de Cluny Seigneur de Conforgien 1557* » donne d'intéressantes informations. En ce qui concerne le premier, l'ouvrage d'Henri Sée¹ « *La France Economique et sociale au XVIIIe siècle* »¹ apporte une réponse partielle comme on le verra par ces extraits :

« Dans son État des classes agricoles à la veille de la Révolution, Loutchisky aboutit aux conclusions suivantes : dans l'Artois, la noblesse détient 29% du territoire ; en Picardie, 33 % ; en Bourgogne, 35%. [...] Contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, le clergé possède infiniment moins de terre que la noblesse.[...] en Bourgogne, 11 à 13 % [...]

[...] Remarquons qu'une grande partie des biens nobles et ecclésiastiques consiste en bois et en forêts, que cette propriété est, en général, très morcelée, ce qui rend impossible toute grande exploitation agricole, à la mode anglaise.

[...] Il n'est pas inutile d'indiquer, quand nous parlons de propriété noble ou ecclésiastique, que nous entendons uniquement ce que l'on appelle le domaine proche des seigneuries, qui est le plus souvent loué à des fermiers ou à des métayers. Mais les seigneurs exercent aussi un droit de propriété éminent sur les terres qui dépendent de leurs fiefs et notamment sur les tenures paysannes, car, parmi celles-ci, il y en a fort peu qui soient en alleux, c'est-à-dire qui soient pleinement autonomes. »

[...] Il n'en est pas moins vrai qu'on doit considérer les tenures paysannes comme de véritables propriétés héréditaires, puisqu'elles passent aux héritiers du tenancier ou peuvent être cédées par lui ; elles sont seulement grevées de redevances et de droits perçus par le seigneur. Les paysans possèdent donc une notable partie du sol, mais dont la proportion varie très sensiblement d'une région à l'autre.[...] on peut l'évaluer en Bourgogne, à un tiers.

[...] Les propriétaires aisés et les gros fermiers ne constituent qu'une petite minorité des populations rurales, et c'est surtout cette classe qui profitera, à l'époque de la Révolution, de l'abolition du régime seigneurial et de la vente des biens nationaux.

Qu'en était-il à Blanot ? Quelles étaient les possessions foncières des « seigneurs » des fiefs de Maisonstiers ou d'Effour et les divers biens ecclésiastiques de la paroisse ? *L'inventaire général des ventes de Biens nationaux* permet de connaître les biens qui, en 1789, furent confisqués puis vendus. Ensuite, un bond dans d'un peu plus d'un demi siècle permet par la consultation des

¹ Henri Sée, professeur honoraire à l'Université de Rennes « *La France économique et sociale au XVIIIe siècle* ». Collection Armand Collin, Librairie Armand Collin, 1^{ère} édition 1925. Web : Site d'Histoire Hérodote.net

plans d'alignement de la commune établis de 1842 à 1846 d'avoir une connaissance précise des fonds ayant « pignon sur rue » appartenant à de nombreux villageois au milieu du XIXe siècle.

Les ventes des biens nationaux.

A Blanot, la Cure, l'Evêché, le Chapitre d'Autun et la Fabrique (ensemble des personnes impliquées dans l'administration des finances affectées à l'entretien de l'église et à la gestion de ses revenus) pour les biens ecclésiastiques, le sieur Loppin de Montmort (seigneur de Blanot en Duché) pour les biens seigneuriaux possédaient sur la paroisse devenue la commune des fonds importants qui furent mis en vente en 34 lots de 1791 à 1805. Quatorze citoyens, se les partagèrent, surtout des villageois autochtones. Ils consistaient en près, terres et bois, aucun bâtiment n'y figure, les plus importants de ces biens nationaux furent divisés en deux lots.

En 1791 les adjudications portèrent sur les fonds appartenant à la Cure, l'Evêché d'Autun, la Collégiale d'Autun et la Fabrique de Blanot. Ce sont les lots 1 à 4, constitués de près, terres et bois. Quatre adjudicataires se les partagèrent, à raison d'un lot pour chacun.

Les 31 juillet et 16 août 1794, furent vendus les fonds confisqués au Sieur Loppin de Montmort, émigré. Ils formaient 16 lots partagés entre 5 acheteurs, tous du village, l'un en acquérant 7, un autre 4, deux autres chacun 2 et le cinquième 1 seul. Ce sont les lots 16 à 20.

Une dernière adjudication se tint les 6 et 13 février 1805. Elle concernait à nouveau des fonds ecclésiastiques confisqués à l'évêché d'Autun, essentiellement des bois. Cinq acheteurs les acquirent : deux villageois en prirent chacun 5, l'un en acheta 2 et deux autres chacun 1. Ce sont les lots 21 à 34. Les bois achetés étaient, le bois *de la Chassagne*, le bois *en Pontoille*, le bois *de Palmereau*, le bois *de Vesvre*, le bois au *petit champ*, le bois *de la Revenue du Chapitre*. Il semble que ces dénominations aient été modifiées par la suite car on ne retrouve que le nom du *Bois de la Revenue du Chapitre* sur le cadastre de 1842.

Ces acquisitions montrent combien les situations financières et les ambitions des Blanotiens pouvaient être différentes non seulement entre les manouvriers ou journaliers et les autres villageois, mais aussi entre les laboureurs, fermiers, métayers et « propriétaires » ou artisans dont seulement quatorze sont devenus adjudicataires. On voit se développer et s'affirmer, grâce à (ou à cause de) la révolution, une « bourgeoisie rurale » qui se distinguera en accédant dès 1792 aux postes d'édiles dans les conseils municipaux.¹

Au XIXe siècle : Le cadastre et les plans d'alignement

Le Cadastre napoléonien

Le cadastre napoléonien (1842) qui n'indique pas les noms des propriétaires, découpe la commune en 2665 parcelles cotées qui couvrent 1827 hectares et se répartissent ainsi :

Sections A1-A4 : l'Huis Carré et le hameau de Melin :	704 parcelles.
Sections B1-B4 : Hameau du Perron, Jonchères et Maisonthiers :	1001 parcelles.
Sections C1-C4 : dites du Village :	462 parcelles.
Sections D1-D3 : dites du Hameau d'Effour	406 parcelles.
Section E1-E2 : dites des Ayers et des Hâtes :	92 parcelles.

Il permet de constater l'importance relative des bois, plutôt situés au sud sud ouest, le long de la ligne séparant Blanot des communes d'Aligny et de Moux. Quelques forêts moins importantes jouxtent la limite de Saint-Martin-de-la-mer.

Ces bois sont divisés en 38 parcelles : 27 appartiennent alors à des particuliers, 11 sont des bois communaux.

Plus de 50 parcelles sont qualifiées de près, pâtis, ou pâtures, toutefois il n'est pas certain que ces dénominations soient rigoureuses et coïncident avec l'usage qui en était fait à l'époque.

Les autres parcelles : maisons ou bâtiments, pièces de terres, jardins, cours, passages ou étangs représentent la part la plus importante de la commune, tant en nombre de cotes qu'en surface. Les pièces de terre aux noms évocateurs sont pour certaines morcelées, : « *les Pommerots* » environ 40 pièces quadrangulaires parallèles, de profondeur à peu près égale mais de largeur allant du simple au triple ; les « *champs de Vesvres* » 55 pièces ; les « *chetis près* » 46, etc. Au contraire d'autres cotes couvrent des surfaces importantes d'un seul tenant : « *Le Vernois* », « *la Goutte* », « *la Vie rouge* », « *La grosse cour* », « *la grande chaîne* », « *en Bouleaux* » etc. L'usage de ces grandes parcelles n'est pas précisé sur les plans, mais il est probable que les exploitants actuels (quatre selon M. Meunevaut, maire de Blanot) en ont la connaissance malgré le siècle et demi passé et les modifications très probables du cadastre en 170 ans.

Le plan d'alignement

Le *Plan d'alignement des rues* de la commune finalisé en 1846 ne tient pas compte des maisons isolées, des écarts, bois, champs, prés friches ou autres n'ayant aucune façade sur rue et ne faisant donc pas l'objet d'alignement. En conséquence n'y apparaissent que les 676 parcelles « urbaines » sur un total de 2 665 relevées sur le cadastre de la commune de 1842 soit environ un quart du finage communal. Elles appartiennent (S.E.O.) à 148 propriétaires différents dont la commune de Blanot (presbytère, cimetière, église notamment) et le Hameau d'Effour. Leurs noms figurent dans le *Tableau indicatif des noms des propriétaires et de la nature des propriétés*, ce qui permet de savoir qui détenait tel ou tels fonds. Elles se répartissent ainsi :

Annexe H
Plans d'alignement.
Les «alignés».
Page A12.

Blanot : 135 parcelles, 31 propriétaires

Effour : 127 parcelles, 30 propriétaires.

Maisonthiers : 78 parcelles, 19 propriétaires.

Melin : 46 parcelles, 15 propriétaires.

Jonchères : 234 parcelles, 54 propriétaires.

Le Perron : 56 parcelles, 17 propriétaires

Nombre de ces 148 propriétaires possèdent des parcelles sur plusieurs sites.

Donnant une idée précise de la topographie « urbaine » de Blanot et de ses hameaux au milieu du XIX^{ème} siècle, ces plans situent dans chaque rue les 676 parcelles concernées. Elles sont de nature diverses : terres, près, cours, maisons, bâtiments, friches, broussailles, mesures, places, passages et groupent parfois deux ou plusieurs éléments distincts comme maison *et* cour, terre *et* friche, maison, cour *et* bâtiment. Certaines d'entre elles sont en copropriété (places ou passages) ou peut-être en indivision (héritiers untel).

Le nombre de parcelles détenues varie fortement selon les propriétaires : 24 d'entre eux n'en possèdent qu'une seule alors que les 5 plus importants (de 10 à 20 parcelles) en détiennent 66.

Parmi ces derniers quelques « gros » propriétaires apparaissent : ainsi Jacques Meunevaut détient 9 parcelles à Blanot réparties rue de l'Ouche de la croix, rue de l'Ouche Patassin et rue des Duées, et 10 parcelles au Perron entre la place Publique, la rue de Chassagne, la rue des Ruées, la rue de la Rivière et Voie Dion. Ce sont 2 près, 1 place (?), 2 bâtiments, 4 pièces de terre, 2

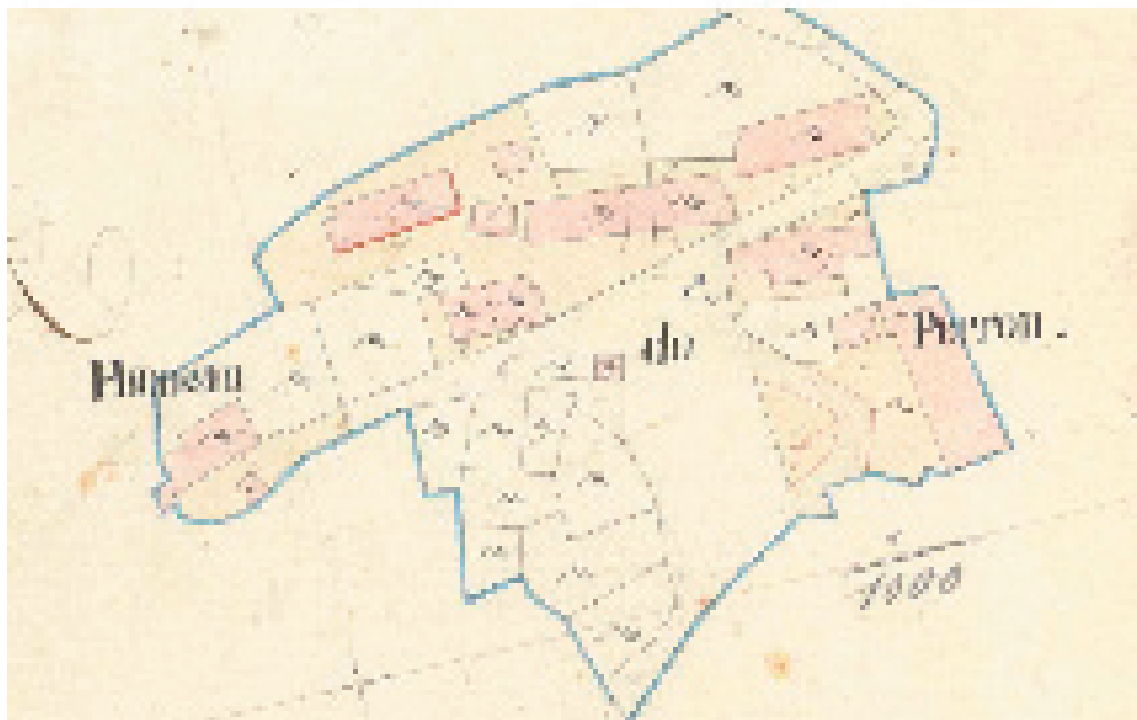
maisons dont une avec cour, 3 autres cours et un passage etc.

Si l'on prend en compte ce qu'on peut considérer comme une « parentèle » ou une famille élargie, c'est-à-dire les foyers portant le même patronyme, et non plus seulement chaque individu, on constate des concentrations familiales géographiques : ainsi la parentèle Meunevaut, composée de 5 foyers, y compris deux veuves et des « héritiers », totalise 37 fonds dont 24 à Blanot, 12 au Perron et 1 à Jonchères. Les Cottin (9 foyers) détiennent 33 parcelles sur rue, dont 31 à Jonchères et 2 à Maisonthiers.

Pour d'autres familles les possessions sont plus éclatées ; La parentèle Desplantes qui groupe 10 foyers, réunit 42 parcelles sur rue dont 20 à Blanot, 12 à Effour et 10 à Jonchères. On trouve dans cette parentèle deux propriétaires plus importants (toujours dans la limite des parcelles sur rues) : Jacques Desplantes avec 8 parcelles à Blanot et 4 à Jonchères, puis Jean Desplantes, avec 10 parcelles à Jonchères. Les 12 parcelles *Desplantes* d'Effour sont partagées entre 4 propriétaires.

Les Seguin avec 40 parcelles sont centrés sur Effour, 30 parcelles dont l'étang et le moulin (Denis Seguin) et 10 à Melin.

36 parcelles appartiennent à des veuves, souvent des maisons et des cours, mais aussi quelques pièces de terre. Ainsi la veuve Meunevaut (sans indication du prénom du défunt mari) en détient 5, la veuve de Claude Cortot 7, celle d'Antoine Seguin 6. Ces parcelles jouxtent le plus souvent des fonds détenus par d'autres membres de la famille. On trouve ainsi à Melin, rue de la Vesvre outre la veuve d'Antoine, Jean, Jean Baptiste et Jacques Seguin qui possèdent à eux quatre 10 parcelles sur les 14 de cette rue, dont une cour en copropriété avec Claude Dulniau.¹



¹ En consultant la liste nominative de 1846, on retrouve, dans les maisons dont les numéros d'ordre se suivent, Jean (cultivateur), Jean-Baptiste (propriétaire) et Jacques Seguin (manouvrier), mais on ne retrouve pas la veuve d'Antoine Seguin sans doute inscrite sous son propre patronyme.

La Population au cours des siècles

La composition « sociologique » du village.

C'est par la recherche des professions exercées à Blanot que j'ai essayé de tracer non un portrait mais une silhouette sociologique de la population. La méthode employée a été la suivante :

le nom et la profession (quand elle est précisée) des villageois cités dans les actes ne sont relevés qu'une seule fois par année, même si ce nom apparaît dans plusieurs actes. Quand le même patronyme se présente à plusieurs reprises, la distinction entre individus, se fait, si possible, par l'âge, la localisation géographique quand elle est donnée : Blanot, Jonchères, Effour, Le Perron, Maisonthiers, Melin etc. et par le patronyme de l'épouse le cas échéant. On trouvera donc ce patronyme écrit en italique accolé au nom du mari. Le prénom est un critère peu fiable : la fréquente habitude de donner au fils le prénom du père, au cadet ou au benjamin celui de l'aîné ne facilite pas la recherche et sans doute quelques erreurs se sont-elles glissées dans les relevés. Voici un exemple parfait d'un « abonnement » à un prénom :

« Le vingt quatre juillet mil sept cent soixante dix huit est venu au monde et a été baptisé le jour suivant Claude fils légitime de Claude Cottin laboureur à Jonchères [...] son parrain a été Claude Cottin fils, frère du baptisé ... ».

L'orthographe des patronymes, souvent phonétique, peut varier d'un acte à l'autre, parfois dans le libellé d'un même acte. On trouve dans la rédaction de certains, une orthographe différente de celle qu'utilise, pour sa signature, le villageois nommé dans l'acte.

Ceci admis, l'étude des registres d'état civil permet de se faire une idée assez nette de la réalité, sachant toutefois qu'il ne peut s'agir que d'une représentation partielle puisque n'apparaissent que les individus cités à un titre ou un autre dans les années de référence.

Au fil du temps, cette population se compose d'un nombre variable de ménages. L'examen des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, de 1770 à 1790 par exemple, révèle qu'en vingt ans 92 patronymes différents apparaissant au moins une fois. De 1789 à 1836, les registres Naissances, mariages, décès, en indiquent un nombre du même ordre de grandeur. Certains disparaissent, peu arrivent et chaque patronyme peut désigner plusieurs foyers, le plus souvent apparentés, résidant sur le finage la commune . A titre d'exemple l'examen de la *Liste nominative du recensement de la population* de 1836 qui contrairement aux registres d'Etat civil, prend en compte l'intégralité de la population, permet de compter à Blanot, pour 145 ménages, 74 patronymes différents dont certains désignent effectivement plusieurs foyers, par exemple 10 foyers « Desplantes » regroupent 52 personnes et 7 foyers « Blanot » rassemblent 27 individus.

Parmi ces patronymes nombreux sont ceux que l'on découvre dans la liste des *feux taillables* (1610 -1612) : à Blanot en royauté Estienne Niault (ou Neault) et Tuillot (les deux

villageois apparemment responsables des impositions et de l'organisation des corvées). Dès 1629 ou les années suivantes, les Neault ou Niau, Thibault, Cailliot, Dupuis, Pelletier, Coquillar, Collenot, Millière, Baudault, Blanot, Carrey, Mennevaut, Dulniaud, Tixier, Geay, Cottin et bien d'autres seront cités jusqu'aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles et (avec des orthographes variables), jusqu'à nos jours pour certains, celui du maire actuel (2014) de Blanot, M. Henri Meuneveaux notamment que l'on trouve orthographié Menevaut, ou Mennevaut.

Les villageois se répartissent en deux grandes « catégories » : ceux qui exploitent la terre sous un régime ou un autre y compris les manouvriers ou journaliers, parfois appelés « brassiers », groupe auquel on attribuera une « *activité principalement agricole* » ; puis celle des *autres* : artisans, marchands, détenteurs d'un office administratif (notaires royaux, procureurs, praticiens), « bourgeois ». Toutefois la réalité n'est pas aussi nette, et si nous ne parlons pas d'*activités exclusivement agricole* ou *non agricole* c'est que très nombreux sont ceux qui appartiennent, à des degrés divers à l'une et l'autre catégorie, simultanément, temporairement ou alternativement, quitte à faire exploiter leur bien un tiers, les marchands par exemple.

Parmi les tenants de l'*activité principalement agricole*, hors journaliers ou manouvriers, on distingue, dans les registres de Blanot, les laboureurs, les fermiers, les métayers, puis les propriétaires et au début XIXe siècle les propriétaires-exploitants et les cultivateurs. Autant le sens des termes fermier ou métayer est juridiquement clair, autant celui de laboureur peut se modifier avec le temps. D'une manière générale, sous l'ancien régime et jusqu'au début du XIXe siècle, le laboureur était celui qui possédait les animaux et les outils nécessaires au labour. La notion s'est ensuite élargie, et dans « *Les paysans beaucerons au XIXe siècle* » J.C. Farcy en donne la définition suivante :

« *Le terme de laboureur est fréquemment utilisé pour désigner les hommes qui dirigent les grandes exploitations. Après le milieu du XIXe, il tend à disparaître, remplacé par celui de cultivateur et la signification recouvre peu à peu toutes la paysannerie qui exploite un minimum de surface.* »

Si les grandes exploitations n'étaient pas les exceptions en Beauce, elles étaient sans aucun doute beaucoup plus rares dans le Morvan, aussi faut-il sans doute adapter cette définition aux conditions locales.

Dans ces registres la mention *laboureur* est de loin la plus fréquente pendant longtemps, aux XVIIe et XVIIIe siècles ; (23 mentions pour 47 actes en 1770 ; 15 pour 30 actes en 1771) ; celle de fermier (qui tient des terres en fermage) est présente en 1698 : « *maître Claude Beaupère fermier d'Effour* » ou en 1768 et 1771, « *Hugues Dureuil fermier à Maisonthiers.* » En revanche, il semble que le métayage soit assez rare car la mention *métayer* n'apparaît que peu avec un maximum de 7 citations en 1787, date après laquelle elle disparaît complètement. La qualité de *propriétaire*, est peu fréquente avant 1793 : on la trouve citée 1 fois en 1775, 2 fois de 1780 à 1789, mais ces citations voient leur nombre augmenter régulièrement d'année en année : 19 en l'An VI (22/09/1797 – 16/09/1798) comme en l'An VII (22/09/1798 – 16/09/1799) ; 22 en l'An VIII (23/09/1799 – 17/09/1800), pour parvenir à 38 en 1813. Elle est substituée à la mention laboureur qui disparaît presque complètement. Il faut toutefois tenir compte d'un facteur particulier : le choix d'une désignation par le déclarant ou par le rédacteur des actes d'état civil. On trouve ainsi le même villageois tantôt laboureur, tantôt propriétaire, tantôt cultivateur ou propriétaire-cultivateur. La mode pouvait aussi y être pour quelque chose. Nous verrons plus loin de ce que l'on peut savoir des autres professions.

Selon les années le nombre des manouvriers ou journaliers égale ou dépasse celui des laboureurs (surtout au XVIIe siècle) ensemble, ils représentent de 80 à 90% des villageois cités.

En 1836 la liste nominative du recensement permet plus de précision car elle prend

en compte tous les habitants et révèle le travail salarié d'un certain nombre de femmes. Ainsi, pour une population globale de 655 habitants répartis en 145 foyers, on compte cette année là 56 propriétaires, 37 cultivateurs, 29 manouvriers, 78 journaliers dont 24 hommes, (pères et fils confondus), et 54 femmes, journalières, manouvrières ou domestiques, celles-ci étant le plus souvent les épouses ou les filles de manouvriers ou de journaliers ou encore veuves.

En cette même année, les autres professions sont rares : 4 maréchaux, 1 sabotier, 1 géomètre (et propriétaire), 1 garde champêtre et 1 couvreur en paille.

Les « nuances » sociales.

Une indication sur l'importance relative de certaines familles du village nous est donnée par la rédaction des actes qui exprime plus ou moins de considération pour tel ou tel villageois ou villageoise. Ainsi, on peut penser avoir à faire à une famille de notables quand les noms des hommes sont précédés de la mention « sieur », Monsieur, Honorable, et a fortiori Noble et (ou) que les femmes sont qualifiées de « Honneste » ou encore bénéficient du titre de « Damoiselle » ou « Demoiselle », Ces termes sont le plus souvent utilisés pour les détenteurs d'un office royal ou ducal, et pour les « marchands » qui semblent représenter les « puissants » de cette société rurale, compte non tenu des détenteurs de fiefs.

Les rédactions différentes de deux actes de naissance de 1770 expriment la subtilité de ces nuances. Le premier est minimaliste :

« Le trente septembre mille sept cent soixante et dix est venu au monde et le même jour a été baptisé par le soussigné curé claud fils légitime de pierre Glandin laboureur à Effour paroisse de Blanot et de Reine Patrut son parrain a été claud Glandin de même état et lieu [...]et sa marraine Elizabeth Maratray fille de François Maratray aussi laboureur audit Effour et de Reine Charlot [...] Les parrain et marraine déclarent ne savoir signer.

Le second est nettement plus révérencieux:

*« Le sept octobre mil sept cents soixante et dix est venue au monde et le même jour a été baptisée par le soussigné curé marguerite fille légitime de Jean Primard laboureur à Jonchères paroisse de Blanot et de Claudine Bertrand laquelle eut pour parrain M^r. Pierre-Emiland Blanot fils de M^r. Emiland Blanot Bourgeois audit Jonchères et de feu **Demoiselle** Nicole Boiset et pour marraine **Demoiselle** Margueritte Blanot fille de M^r. Emiland Blanot qui se sont soussignés, enquis. »*

Les signatures du parrain et de la marraine figurent sur l'acte.

Où, quelques années plus tôt :

*Le 24 mars 1742 est venue au monde, et a été baptisée **Damoiselle** Philiberte fille légitime de monsieur Jean Louis Collenot, et de **Damoiselle** Antoinette Pasquier son épouse Bourgeois à Blanot. A eu pour parrain le sieur Nicolas Collenot marchand demeurant au Mout (?) paroisse d'Aligny et pour marraine **Damoiselle** Philiberte Ballinet épouse de **monsieur** Pasquier seigneur d'Effour demeurant à Pantaléon lès autun qui se sont soussignés.¹*

¹ - Cet acte de baptême nous apprend aussi qu'une union entre bourgeois et fille de noblesse n'était pas impossible, la famille Pasquier avait été anoblie en 1671. Pour l'anecdote : le couple Jean Louis Collenot – Antoinette Pasquier aura trois enfants dont le dernier sera un fils posthume, né le 8 juin 1744, Jean Louis Collenot étant décédé le 14 mars à 33 ans. La Damoiselle Antoinette Pasquier, veuve, se remariera le 29 avril 1749 avec Alexandre Brochot marchand-fermier à Chissey devant une nombreuse assistance... de marchands.

Une tentative d'estimation de l'évolution quantitative de la population.

Jusqu'à l'établissement, à partir de 1836, des *Listes nominatives du recensement des populations* établies tous les cinq ans sauf de 1876 à 1906 période pendant laquelle elles furent décennales, le nombre d'habitants ne peut être estimé que grâce à des informations parcellaires. Elles permettent toutefois de se faire une idée de l'évolution de cette population.

La recherche des feux de bailliage établie par la Chambre des Comptes de Bourgogne, précise qu'en 1543, Blanot (orthographié *Blanox*) comptait 66 feux :

« *C'est le registre et papier auquel sont escriptes les villes, villages et le nombre des feux du bailliage d'Ostun ordonné par le général de Bourgogne. Ostun compte 821 feux laïques ; [...]; Blanox, 66 ; saint-Léger-sous-Beuvray, 91 ; Digoin, 112 etc.;*

Par « Feu », il faut entendre une unité fiscale ou unité contributive ne désignant que les foyers « taillables », c'est-à-dire imposables à cet impôt (entre autres). Les domestiques, les pauvres, les ouvriers agricoles, les nobles « vivant noblement » les officiers royaux, les membres du clergé, n'étaient pas pris en compte dans le relevé des feux taillables d'une ville ou d'un bailliage. Certains auteurs ont estimé qu'un feu représentait environ 5 personnes. C'est une estimation moyenne que nous retiendrons même si elle est parfois contredite par la réalité ; les feux de certains laboureurs pouvaient compter plus de dix personnes le chef de foyer, sa femme, ses descendants, souvent ses ascendants, jusqu'à parfois tout ou partie de la fratrie et éventuellement des domestiques comme nous le verrons en 1836. En nous en tenant à cette estimation, avec 66 feux la population de Blanot aurait donc été de 330 habitants appartenant à des foyers taillables en 1543. Mais comme il est impossible de quantifier le reste de cette population, c'est l'évolution des populations estimées ci-après qui doit être prise en compte plus que leur valeur absolue.

D'autres documents entrant dans les volumes des: *Etats du Duché de Bourgogne, comtés et pays adjacents, visite générale des feux des communautés* qui forment la suite des procès verbaux de la *Visite particulière des feux des villes, bourgs et paroisses du Duché*, dont le premier est daté de 1610, permettent d'évaluer les modifications du nombre de feux du village, en moins d'un siècle d'abord puis jusqu'à peu avant la Révolution de 1789. Cette évolution se résume ainsi :

1543 : 66 feux, : **330** habitants.

1610 : 46 feux : 13 en Duché ; 33 en Royauté : **230** habitants.

Le détail par hameau montre des différences assez importantes entre les deux Blanot :

Blanot en Duché:

Maisontier 3 feux ; *Blanot* 10 feux.

Blanot en Royauté

Maisontier : 1 feu ; *Melin* : 5 ; *Jonchères* : 11 ; *Le Perron* 2, dont une grange ; *Effour* : 12 et un **moulin**. (*Maisontier* semble avoir été partagé entre les deux entités administratives.)

Cette disparition de presque un tiers des habitants en un siècle, puisqu'on en comptait 330 en 1543, peut peut-être s'expliquer par la succession des catastrophes dues aux guerres, pestes et autres calamités qui ont alors ravagé la région.¹

Dans les années suivantes la terminologie employée par les commissaires se modifie, ce qui ne facilite pas les estimations :

1624 : 9 laboureurs : 5 en Duché ; 4 en Royauté.

Combien de villageois cela représente-t-il, alors qu'on en estime 220 en 1610 et 285 en 1634 ?

1634 : 57 « habitants » : 19 en Duché ; 38 en Royauté. Si l'on admet la similitude entre feux et « habitants », il y aurait donc eu alors **285** villageois environ.²

1645 : 57 « habitants », 14 charrues : 19 en Duché, 6 charrues ; 38 en Royauté, 8 charrues : soit **285** Blanotins et 14 charrues².

1656 : 58 « habitants », 11 charrues dont 20 en Duché, 5 charrues ; 38 en Royauté, 6 charrues (et...2 veuves !) : **292** habitants et 11 charrues.

1666 -1669 en Duché : 20 métayers (*tous fort pauvres d'après les commissaires*) En Royauté 42 « Habitants » dont 7 laboureurs, trente cinq journaliers et femmes veuves ; soit une estimation possible de **300** villageois d'après le *Registre relatif à la liquidation des biens et dettes des communautés* établi à la demande de Colbert. Les « charrues » ne sont pas mentionnées.

1675 : 73 habitants, 14 charrues : 25 en Duché ,6 charrues ; 48 en Royauté, 8 charrues : **265** habitants et 14 charrues³.

Au XVIIIe siècle, l'Abbé Claude Courtépée dans sa *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne* déjà citée, compte 300 *communiant*s, c'est-à-dire les individus en âge de communier donc de plus de 10 ou 12 ans. On voit donc qu'après la chute importante qui apparaît de la fin du XVIe siècle au début du XVIIe, la population de Blanot eut tendance à s'accroître doucement. D'après la source *Ldh/EHESS : Cassini*, Blanot comptait 481 habitants en 1793, 422 en 1800, 455 en 1806, 460 en 1821. Cette tendance s'est affirmée au fil du temps pour trouver son apogée en 1886 avec 711 habitants. Ensuite elle s'inverse et la population s'amenuise progressivement jusqu'à compter 361 Blanotins (Blanotiens) au recensement de 1936. (Cette population est réduite aujourd'hui (2013) à 128 habitants et 4 exploitations agricoles selon M. Henri Meuneveaux maire de Blanot. (*Le Bien Public 10/12/2013* ; interview par Cyril Bignault). On trouvera sur le site de la mairie de Blanot l'évolution quantitative de la population jusqu'en 2006 ainsi que l'évolution du nombre des naissances et des décès domiciliés à Blanot de 2001 à 2010.

1 - [...] En 1563, le doyen de la Collégiale de Saulieu déclare l'assassinat du curé de Blanot par les « religionnaires ». En 1570 les armées du Duc de Cossé-Brissac pillent le hameau de Melin-lès-Blanot où elles séjournent une quinzaine de jours. Dans leurs procès verbaux les commissaires citent nombre de villes et villages en partie dépeuplés..

2 - On trouvera en annexe J la technique d'estimation de nombre d'habitants d'un canton par rapport au nombre des naissances, employée par les «statisticiens» sous Louis XV.

3 - Il faut comprendre ici le terme de charrue comme une mesure de surface agricole: Littré en donne la définition suivante : «Etendue de terre qu'on peut labourer avec un attelage de charrue: *cetteferme est de deux charrues, quatre charrues.*» Dans son livre «<Généalogie» (Ed. Arthaud), Léo Jouniaux donne une charrue pour 12 arpents environ. L'arpent de Bourgogne valant 42, 759 ares, une charrue représente 5,3 hectares. En conséquence, les surfaces «fiscalement» labourables auraient été : en 1645, 73,2 hectares; en 1656, 58, 3 hectares et à nouveau 72, 3 hectares en 1675. Les bois, les près, les friches ni les jardins ne semblent pas avoir été pris en compte non plus que les très probables chenevières dont la présence est attestée par les peigneurs de chanvre (*ferteux*)et les tisserands du village.

Les professions autres qu'agricoles au fil du temps

Blanot est un village presque exclusivement voué à l'agriculture et à l'élevage. Déjà le *Registre relatif à la liquidation des biens et dettes des communautés* (1666 - 1669) précise :

Blanot en royauté: « C'est un pays de montagne et non de bois, il y croît du seigle, orge et avoine. Il y a des prez. L'arpent de terre vaut X £ (10 Livres), la soiture (34,284 ares) de prez L £ (50 Livres). »¹

En ce qui concerne les autres professions La *Visite générales des feux des communautés* en 1610 cite un tanneur et un «masson», en 1611 un sabotier Jean Thuillot et un «tissier» Guyot Parat, tous les autres sont laboureurs ou, le plus grand nombre, journaliers. Ensuite, si de 1629, première année du registre des Baptêmes Mariages et Sépultures, à 1644, la profession des déclarants, parrains, marraines, témoins ou autres « assistants » est peu indiquée, elle apparaît progressivement à partir de cette dernière date.

Les activités judiciaires et administratives.

Les actes font découvrir l'existence d'une activité administrative et judiciaire relativement importante jusqu'en 1732. L'*Honorable* Jacques Guyard y est notaire royal en 1653 et l'est toujours en 1659. En 1655 Jean Gauviot tient la charge de « *ballif et juge ordinaire de Blanot et dépendances* ». X...(nom illisible) est *procureur d'office*² à Blanot en 1658, Claude Mahenne le sera en 1664 alors qu'Adrien Niaule est greffier royal.

A partir de 1675, grâce peut-être au *sieur prestre* Collard alors curé de la paroisse, les professions sont précisées plus régulièrement et, toujours dans le domaine juridique, on constate que Gabriel Sauvy est notaire royal à Blanot de 1661 à 1686 au moins ; un acte de mariage de 1700 le cite comme décédé sans faire état de la date du décès. Claude Carrey est praticien à Jonchères en 1661 puis à Effour en 1662 (*le praticien est celui qui connaît la manière de procéder en justice*) Michel Carrey, le sera à son tour à Effour en 1675; Jean Blanot, notaire (tout court) demeure (et exerce ?) au même hameau en 1679. Nicolas Petit est cité comme tel à Effour aussi en 1682 et 84. Enfin Léonard Cailliot en 1698 et 1699, puis Germain Cortet en 1729 et 1732, apparaissent en tant que « procureur d'office »².

Au delà de 1732, je n'ai plus trouvé de citation de l'une ou l'autre de ces professions.

¹ Cette information sur les prix est intéressante car elle permet de penser que si les près valent près de six fois plus cher que la terre : 1,45 £ (1£ 9 sols) l'are pour les uns et 0,23 £ (4 sols 7 deniers) l'are pour l'autre, c'est qu'alors l'élevage prenait le pas sur la culture à la fin du XVIIe siècle. Voir Arpent de Bourgogne, note page 14

² Le procureur d'office, peut agir *ex officio*, c'est à dire: de par sa fonction, et avec les pouvoirs et limites qui s'y rattachent. Sous l'Ancien Régime, le procureur d'office, était l'officier nommé par le seigneur, chargé d'attirer un justiciable devant la cour de justice seigneuriale (ministère public). Il pouvait et devait le faire s'il estimait défendre l'intérêt général ou celui du seigneur. Par opposition, un simple procureur ne pouvait agir en justice qu'au nom d'un plaignant en qualité de représentant mandaté, (avocat ou avoué).

Pour plus d'informations :: voir : <http://forum.geneanet.org/index.php?topic=410731.msq478360#new>

Les marchands et les artisans.

Les premiers cités de 1629 à 1665 sont deux meuniers, un tailleur d'habits nommé Caillot et Jehan Petit maître maréchal. Puis, d'année en années on voit naître à Blanot des professions de plus en plus nombreuses, bien que leur nombre reste limité : en 1675 Lazare Dolay est « *scieur d'aizes* » (probablement « ais », planches en bois, peut-être scieur de long.), René Baudeau « *tissier en toelle* » à Jonchères et Jean Neaux marchand à Melin. Antoine Guillemin est tailleur de pierres en 1678. Denis X.. à Maisonthiers et Etienne Gaulard à Melin sont charrons en 1681 ; Léonard Caillot sabotier en 1688 et Thomas Rygnault est dit drapier à Blanot la même année. 1701 voit nommer pour la première fois un « *ferveux* » ou peigneur de chanvre, Jean Ternot, ce qui implique l'existence de chènevières dans le finage de Blanot. Françoise Boulin, *sage-femme*, comme d'autres les années suivantes, déclare en 1704 une naissance illégitime se substituant ainsi au père inconnu (ou présumé tel). Ces naissances « naturelles » sans être fréquentes ne sont pas exceptionnelles, Françoise Boulin officie encore en 1707. De 1704 à 1846, seize sages-femmes seront nommées dont l'une exercera de l'An III (1794/1795) à 1833, elle aura alors 80 ans. Une nouvelle profession est citée en 1707 : Maître Claude Guyard est « *cabartier* ». Rien de nouveau jusqu'en 1724, Claude Bigeaud est alors qualifié de « *hoste* » à Blanot. L'année suivante, 1725, Pierre Crépy exerce la profession de maçon (*masson*) à Effour, Claude Crépy, son fils, exercera le même métier à Blanot en 1730, et Jean Baptiste Caillot à Jonchères en 1731. Apparaissent ensuite des charbonniers : Jean Sauvy 1727, Antoine Pelletier-Desplantes, 1728, bien d'autres par la suite. Le premier *charpentier*, Jean Gaudry-André, est cité en 1732. Rien de neuf avant 1737, année qui voit Claude Roullot, anciennement « marchand » qualifié de « huilier »¹ résidant à Jonchères. Cette profession sera exercée au même lieu par Vincent Digoy en 1745 ; on la trouve jusqu'en 1782. La qualification de servante apparaît en 1745 : « *Claudine Fichot chez Girard à Melin* ». La seule citation de « fileur de laine » date de 1743, il s'agit de Jean Cordelier à Melin.

L'artisanat du village continue sur cette lancée, sans grandes nouveautés ; ainsi en 1772, deux charbonniers figurent dans le registre BMS : Antoine Pernot et son fils Nicolas ; mais un autre Nicolas Pernot, (Pernot-Billiard) est charpentier à Jonchères en 1766. Pierre Geay est simultanément journalier et huilier dans le même hameau. En 1773, ce sont Hugues Sauvy et François Desplantes qui charbonnent mais ce n'est pas leur unique profession, quant à Simon Deulnyot-Cottin, marchand au Perron en 1770 et 1771, il est devenu manouvrier², toujours au Perron ; mais peut-être cumulait-il les deux états auparavant. Plus tard, en 1807, Jean Seguin est cultivateur et charron à Effour ; en 1810, Claude Leguy-Collenot (23 ans) est propriétaire et maréchal au Perron.

En 1774, Gaspard Chabrat est « *masson* » à Jonchères. En 1775 et 1776: Georges, le fils de Gaspard ainsi que Pierre Pacot (peut-être maître et compagnon car Pacot est désigné comme *étranger* dans le registre) exercent le même métier au même endroit. Il semble d'ailleurs que la famille soit spécialisée : Jean Chabrat, neveu de Gaspard est également maçon ainsi que Jacques Chabrat à Effour. Ils ne sont pas seuls dans le métier, Claude Leguy l'exerce dès 1790 au Perron. Ce nombre relativement important de maçons et de charpentiers indique sans doute un développement du bourg, des hameaux ou de la proche région.

Un garde des forêts nationales est signalé en l'An VIII (23/09/1799 – 22/09/1800) puis un garde forestier de 1810 à 1822 et un garde champêtre de 1834 à 1936 et sans aucun doute au-delà.

¹ Huilier, d'après Littré : fabricant d'huile dans les pays où l'on fabrique de l'huile de colza ou de navette. Dans les campagnes où elles sont produites, l'huilier ramasse les graines, se charge de les faire moudre et rapporte l'huile aux producteurs. Se dit aussi des négociants plusieurs huiliers à Jonchères notamment. Les graines de chanvres étaient également utilisées.

² C'est bien l'identité de l'épouse, Jeanne Cottin, fille d'Emiland Cottin qui permet d'avoir la certitude que le Simon Deulnyot marchand en 1770, 71 et 72 est bien le Simon Deulnyot manouvrier en 1773.

On trouve vingt sabotiers de Léonard Calliot en 1688, à Adolphe Thomas sabotier à Jonchères en 1931. L'un d'eux Jean Remoissonnet exerce à Blanot de 1883 à 1911. Un cas un peu particulier est celui d'Hilaire Germain, sabotier dans un hameau d'Aligny qui vient s'installer à Jonchères en 1846, pour épouser, à 76 ans, Claudine Regnault qui en a 69. Il décédera le 30 septembre 1847. De 1818 à 1921 on compte huit cordonniers.¹

En 1911 également, la liste nominative cite un Blanotien, Jean Marie Léger, qui domicilié à Effourg est employé dans une pharmacie, donc nécessairement dans une autre localité : Liernais ? Saulieu ? Marie Pimet est sténographe, sans que nous sachions où elle exerce. En 1936, Marie Gauthey dont le mari Léon et le fils Maurice sont maréchaux, est la gérante du téléphone, peut-être l'était-elle déjà auparavant mais la liste de 1931 n'en fait pas mention.

Quelques professions plus en détail.

Les marchands

Ils forment semble-t-il une « caste » qui deviendra ou est déjà une bourgeoisie rurale. Nous avons vu dans les actes du registre BMS, 1629 - 1792, que leurs noms étaient souvent précédés de titres tels que *Maître, Sieur, Honorable*, et ceux de leurs épouses ou filles des appellations *Demoiselle ou Honneste*, comme dans l'acte de baptême de Dominique Perruchot du 27 novembre 1737 :

«[...] le parrain a été [...] la marraine honneste Dominique Thibaut femme de Hble (honorable) Emiland Blanot marchand à Jonchères. »

et, page 5, l'acte de baptême de Philiberte Collenot, parfait exemple de l'importance qui leur était attribuée. Ils sont pour la plupart qualifiés de marchand et propriétaire. A notre époque ils seraient qualifiés de négociants plus que de marchands car la population de Blanot composée de fermiers, de laboureurs sur de petites exploitations et de journaliers, ne pouvaient pas disposer d'assez de numéraire (rare dans toute la France rurale) pour former un achalandage suffisant à leurs activités.

D'après Henri Sée dans son livre *La France économique et Sociale au XVIIIe siècle*, le rôle des marchands est de recueillir les produits fabriqués ou l'excédent des produits cultivés et de les commercialiser là où les demandes sont les plus fortes, ainsi notamment des productions des tisserands comme on le verra ci-après.

C'est pourquoi entre le premier, Jean Neaux, marchand à Melin, hameau de Blanot, cité en 1675 et Jean André marchand de vin en 1872 puis Camille Fleury marchand de bois à Melin en 1911, les professions et les statuts devaient être différents. Les marchands à la mode des XVIIe et XVIIIe siècle semblent avoir disparu après 1790, le dernier cité étant alors Dominique Leguy, *marchand et Cabaretier* à Blanot, mais entre ces deux dates, la profession est florissante. Vingt marchands sont cités, l'un d'eux sur une longue période : Emiland Blanot de 1732 à 1758. On les trouve à Blanot : Pierre Cortet, 1729 et 1730, Jean-louis Collenot de 1739 à 1744, Dominique Leguy en 1790 ; Jean Corbet 1729 et 1730 au Perron, et bien avant : Léonard Cottin à Maisonthiers en 1678 ; René-Toussaint Petit en 1679 et 1682, René Néau en 1686 à Melin et Claude Guyard en 1703 à Melin etc.

Sans que cela soit systématique, ils constituaient une classe assez fermée. , les unions matrimoniales le plus souvent se faisaient entre familles de marchands. L'acte de mariage du fils de Pierre Cortet le montre très précisément et l'âge des mariés fleure quelque peu le mariage de raison :

¹ Signe de modernité, la chaussure remplace progressivement le sabot.

« Le huitième février audit an (1729) après publication des bans par trois dimanches et fêtes consécutives à moux et en cette paroisse suivant le certificat du sieur Ballmer Curé dudit lieu [...] J'ays sousigné prêtre Curé de blanot ay donné la bénédiction nuptiale a germain Cortet fils de pierre Cortet marchand a blanot aagé de quatorze ans et demy et a pierrette Bigeard fille aagée de treize ans de feu Claude Bigeard aussy marchand a blanot et de suzanne Ricard en présence de Mtre louis Ricard marchand à Satilly (?) son tuteur, Hble Philippe Jeannin marchand à la paroisse de Cussy son tuteur ; Hble Philippe Ricard oncle d'elle et de Charlotte Quarré sa cousine, Mtre Germain Cortet procureur d'office à Blanot etc. »

Cela ne se limitait pas au premier mariage, rappelons le: en 1749, Antoinette Pasquier, veuve de Jean- Louis Collenot marchand « Bourgeois » décédé en 1744, mère de trois enfants, épouse en secondes noces Alexandre Brochot marchand-fermier à Chissey les invités sont des marchands.

Les peigneurs de chanvre et les tisserands

En lien direct avec les marchands auxquels ils louaient, au moins en partie, leur temps et leurs bras les *ferveux*, peigneurs de chanvre et les tisserands ou *tissiers en toelle*, pour respecter l'orthographe de l'époque avaient une activité notable à Blanot. De nombreux foyers possédaient comme dans presque tous les villages morvandiaux leur chènevière ou *cemrée* et en confiaient la récolte aux peigneurs de chanvre : Jacques Pernot et Claude Pernot, par exemple qui apparaissent régulièrement, notamment de 1772 à 1793. Ceux-ci leur rendaient les différentes catégories de fils à tisser. Les graines allaient chez l'hiullier, sauf la semence consevée.

Puis viennent les tisserands et leur métier. Ils apparaissent à partir de 1675 : René Baudeau à Jonchères. Ils sont à Blanot (Jean Blanot en 1681) et dans les hameaux : Guy Blanchot et Guy Maillot également à Blanot en 1679 et 1684 ; Jean Patrou à Effour, de 1770, jusqu'à l'an IX ; Martin Thibaut (*manouvrier et tisserand*) au Meuleau de l'An III à 1815; Deulniau, Gervais, Maratray, Bardin, Laglantine (*tisserand et propriétaire*), Cottin, Seignot, un autre Cottin, Claude le jeune, (*tisserand et propriétaire*), René Blanot, Jacques Leger, Jean-Marie Marillier, Lazare Desplantes et bien d'autres, les uns à Jonchères, les autres au Perron ou à Maisonthiers. Entre 1770 et 1810 on dénombre 22 villageois différents qui exercent ou ont exercé cette activité, aucun d'entre eux à temps plein.

D'après différents auteurs, ce sont surtout les foyers les moins aisés qui se livrent à cet artisanat harassant, pratiqué nécessairement en milieu humide pour conserver la souplesse du fil : cave ou appentis semi enterré, soit pour l'usage de leur foyer, soit pour d'autres villageois ou les marchands ou encore des courtiers venant de l'extérieur. Il est bon de citer à ce propos un extrait de l'ouvrage d'Henri Sée déjà cité qui éclaire la qualification de « tisserand et propriétaire » trouvée dans les registres.

[...] l'industrie de la toile est exclusivement rurale et domestique ; ceux qui s'y emploient, ce sont de petits propriétaires, des fermiers (qui souvent font travailler leurs domestiques), des journaliers qui fabriquent la toile pendant les mois de chômage. Les salaires des tisserands sont fort médiocres et les profits vont surtout aux fabricants, c'est-à-dire aux marchands qui recueillent les produits fabriqués et avancent souvent la matière première. Grâce aux perfectionnements techniques, le métier de tisserand est à la portée d'artisans peu habiles, sans éducation professionnelle, qui ne touchent que de faibles salaires, ce qui incite encore davantage les négociants à utiliser leur main-d'œuvre.

A partir de 1836 les listes nominatives citent encore ces « tissiers » : en 1851 Claude Bonne à Blanot, Claude Cottin à Jonchères (*un Claude Cottin apparaissait déjà en 1810, il aurait eu alors 76 ans*), François Regnault à Maisonthiers, François Patrou à Effour. En 1856, Claude Bonne à nouveau, à Blanot et René Cottin à Jonchères, François Patrou à Effour. Etienne Baroillier en 1861 et 1872 au Perron ; (il a alors 70 ans). Jacques Brazey, à Fravelles est le dernier cité en 1896.

La meunerie

L'existence de la meunerie prouve la production céréalière du village. Elle se répartit entre deux moulins qu'en 1675 le « sieur prestre Nuguet » décrivait ainsi :

« *Le moulin de la Vallée est sur le Ruisseau de Melin au nord à un quart de lieue de mon Village entre Melin et Blanot suivant le bas des Montagnes.* »

Et : « *Le moulin de fourgs au milieu du hameau attaché au pignon du château au bas d'un étang qui le fait tourner dans lequel étang tombe le ruisseau de Blanot qui au-delà tombe dans la rivière de Chissey.* »

Comme on l'a vu page 15, dès 1639 la meunerie est citée dans les registres : « *Pierre Dupuis, meunier au moulin de La Vallère* ». Deux cent quatre-vingt dix sept ans plus tard, en 1936, la « Volère » (ou la Vallée) est toujours en fonction, François Jeannot y est alors meunier tandis que Jean Patroux exerce à Effourg.

Le moulin de la Vallée, qui au cours du temps et à la fantaisie des scripteurs est nommé, moulin de la Vallère, de la Valère, de la Volère ou encore de la Volière, dépendait à cette époque de Blanot en Royauté et relevait donc peut-être de l'Evêque d'Autun et, ou, de l'un des coseigneurs : MM. de Palmaroux ou de Rouvray. Le moulin de « *fourgs* », attaché au château, situé à Blanot en Duché a pu relever quant à lui et selon l'époque, du Prieur de Bar, du seigneur de Menneserre, puis de M. Espiard de Macon jusqu'à ce qu'il vende le fief d'Effour en 1755 ; enfin à M. Loppin de Montmort, propriétaire de ce fief en 1770 et jusqu'à la Révolution. Il se serait alors agit de moulins banaux mais aucun d'eux n'est cité comme tel. L'identité des propriétaires de ces moulins n'est pas certaine car aucun des deux n'apparaît dans l'*Inventaire général des ventes des biens nationaux*, pas plus en 1791 qu'en 1794 ou 1805. Peut-être étaient-ils loués par les meuniers ou leur appartenaient-ils puisqu'ils sont parfois qualifiés de propriétaires dans les actes d'état civil, mais seulement après la Révolution de 1789.

Les meuniers de La Volère

Le premier cité, en 1639, rappelons le, est Pierre Dupuis meunier à La Vallère : « *Le 2^{ème} jour de novembre 1639 fut baptisé Antoine fils de Pierre Dupuis meunier à la Vallère et Marguerite Cailliot eu pour parrain Antoine Carrey, tailleur d'habits et marraine [...]* ».

En 1644 le meunier de la Vallère est Jacques V...(?) puis viennent Jehan Pelletier en 1648 et 1649, Etienne Gaulard et Etienne Baudault de 1675 à 1680. Les registres restent muets jusqu'en 1723 date à partir de laquelle François Desjours-Carey tiendra le moulin pendant 27 ans. Etienne et Lazare Corbier lui succéderont au moins jusqu'en 1755 et de 1758 à 1766, Jean Fléty-Bolatre, (Fléty-Dureuil après veuvage et remariage), prendra la suite pendant 8 ans C'est pendant son exercice que la catastrophe due à la crue du « *ruisseau de Blanot* » citée par l'abbé Claude Courtépée interviendra. La famille Corbier revient de 1771 à 1773, puis la « *dynastie* » Fichot, Claude et Jean, s'installe en 1792 et se maintient plus de trente ans. La distinction entre la Volère et de moulin d'Effour, n'étant pas toujours faite, des incertitudes planent jusqu'en 1831 quand Jean Baudeau puis Jean Gillot occupent ce moulin. La *Liste nominative du recensement de la population* de 1836 cite Jean Thibault sans préciser de quel moulin il s'agit, mais comme son épouse est une Fichot, on peut le situer à La Volère. Un nouveau Fichot, Marcel, est là en 1851. Claude Perruchot-Desplantes apparaît sur les listes nominatives de 1861 et 1872, on peut supposer sa présence entre ces deux dates. Claude Perruchot avait épousé Louise Desplantes, veuve Gillot et mère de Pierre et Joseph Gillot qui reprendront le moulin de 1881 à 1892. Rien en 1921, mais François Jeannot est le meunier de La Volère en 1931 et jusqu'en 1936. Peut-être plus tard ?

Au moulin d'Effour

Edme Desprée (Despée ?) fut le meunier de ce moulin « *attaché au pignon du château* » dès 1675 et peut-être avant jusqu'à son décès en 1680 à 40 ans. Ensuite le registre BMS cite Claude (?) en 1682, Jacques Marot en 1696, Jean Blanot en 1698, Jean Belin en 1700 et 1701. Pendant quarante ans aucun meunier n'est n'apparaît à Effour, puis en 1743, Jean Fléty- *Barleton* tient le moulin au moins jusqu'en 1761. Nicolas Lhabille, y officie de 1767 à 1770, puis sont cités Louis Richard, 1782 ; Jean Parthiot 1792 ; Michel Marillier ; 1793. Jean Parthiot revient de l'An VIII (23/09/1799 – 22/09/1800) à 1807, il a alors 54 ans. Dominique Chevallier-*Jeannin* assure la meunerie de 1811 à 1816, suivi de Jean Tixier de 1819 à 1822. Denis Seguin-*Collenot* est cité de 1830 à 1833, suivent à l'Etat civil Denis Seguin puis son fils Vivant de 1872 à 1876. En 1856, Jean Gressot-*Guiotat* (?), 61 ans, apparaît sur la Liste nominative comme meunier domicilié à Blanot, il n'apparaîtra plus au-delà. En 1861 c'est le tour de Jean Marie Desplantes d'être désigné comme meunier demeurant à Blanot. En 1872 et 1876, René Seguin exploite le moulin avec semble-t-il Denis Perreau qui sera seul nommé de 1885 à 1889. Charles Seguin-*Maratray*, précédemment Charron à Effour de 1876 à 1886, reprend le moulin de 1887 à 1906. La Liste nominative cite pierre Renaud et son fils Abel, 16 ans, en 1911, puis Jean Nevers en 1931 et enfin Jean Patroux, 55 ans, en 1936.

La maréchalerie

La forge-maréchalerie, qui à l'époque comprenait au moins en partie la taillanderie, est une profession assez importante pour qu'on la trouve selon les époques simultanément à Blanot (bourg), au Perron, et à Jonchères.

Jehan Petit est maître maréchal en 1665 sans que l'on sache où il exerçait, au contraire de Léonard Boire ou Laboire et Jean Perier en 1675 et Claude (illisible) en 1684 qui sont situés à Blanot.

Une dynastie de maréchaux à Jonchères.

Jonchères devient un centre de maréchalerie en 1696 avec Pierre Pernot également cité en 1698. A partir de 1704, comme les Fichot en meunerie à La Volère, la « dynastie » Perruchot s'établit sur Jonchères pendant 155 ans : de 1704, avec Emiland Perruchot à 1861 avec Dominique Perruchot-*Baudeau*, propriétaire et maréchal, alors âgé de 39 ans. Pendant ce siècle et demi, les générations se succèdent avec des durées d'activité importantes, se chevauchant souvent. Emiland, est cité de 1725 à 1733, son fils, Dominique Perruchot-*Martenne*, commence en 1731 pour cesser (peut-être) son activité en 1760, ayant été « aidé » semble-t-il en 1734 par Jean Perruchot, puis Claude Perruchot, un de ses fils en 1747 mais c'est un autre fils, Dominique Perruchot-*Rateau* qui reprend la forge. Il est cité de 1763 à l'An X, (23/09/1801- 22/09/1802) alors âgé de 48 ans. Une courte disparition du registre d'Etat Civil, puis il réapparaît en 1814 (à 60 ans) et jusqu'en 1816. L'an XIV (09/1805 - 09/ 1806) Un Dominique Perruchot de 36 ans a fait une courte apparition. Mais c'est encore un fils de Perruchot-*Rateau* (qui décédera en 1832), Dominique Perruchot, qui prend la place en 1809, il a lors 27 ans. Qualifié de maréchal *et propriétaire*¹, il épouse Pierrette Chaumieu en 1814, et, exerce jusqu'en 1851. Il a alors 69 ans et est devenu maréchal *et cultivateur* sur la *Liste nominative du recensement* de cette année là. Son fils, Dominique (encore un) 19 ans travaille avec son père dès 1836. Il épousera Anne Baudeau en 1844 et tiendra la forge jusqu'en 1861. Ensuite, les registres sont muets pendant une trentaine d'année, ou du moins ne situent-ils pas les maréchaux. Toutefois en ce qui concerne Jonchères, François-Joseph Ferroux exerce de 1891 à 1936.

1- En 1846 Dominique Perruchot détient 8 parcelles cadastrales sur rue à Jonchères: terre, bâtiment, cour et jardins, ce qui n'exclut pas d'autres propriétés ailleurs sur le commune.

Au Perron, une autre famille de maréchaux.

Claude Leguy-*Caillot* s'établit au Perron en 1748, aidé par Claude Marion garçon maréchal dès 1760, il exerce sans discontinuer jusqu'en 1791. Puis la forge est occupée par François Blondeau en 1781, Claude Leguy et Philippe Leguy de 1785 à 1787, Emiland Leguy en 1791. En 1807 Claude Leguy, fils de Philippe Leguy-*Collenot*, vient remplacer Simon et Vincent Régnier qui avaient tenu la forge de l'An V à l'An X. Lui aussi qualifié de propriétaire et maréchal, il exercera encore en 1829. Jean Truchot sera maréchal au Perron de 1830 à 1834, puis il est donné comme demeurant à Blanot de 1835 à 1838.

Les localisations deviennent moins précises.

Il est plus difficile pour les années suivantes de localiser exactement les maréchalleries, l'information donnée étant simplement « Blanot » quand elle est donnée. En conséquence la chronologie paraît le choix le plus simple pour donner une vision claire de cette activité même si elle recoupe les informations déjà données, on s'apercevra que comme précédemment certains maréchaux exercent de nombreuses années alors que d'autres ne font que des passages : Jean Poinot à Blanot pendant 36 ans : 1831-1866 ; Nicolas Lacuisse : pendant 40 ans : 1872-1911 ; René Chagnot : pendant 10 ans : 1881-1891 ; Jean Marie Boire : pendant 10 ans aussi : 1896-1906 ; Leon Gauthey : pendant 26 ans : 1911-1936, son épouse Marie était couturière.

Les Charrons et charpentiers

Métier tout aussi indispensable que les précédents dans un village rural, le charronnage est représenté assez largement. Il est souvent, comme on l'a vu plus haut exercé simultanément avec le métier de charpentier et comprend la fabrication de chars, charrettes, tombereaux, brouettes et la plupart des travaux du bois : huisserie, hucherie etc. Le cas de Nicolas Pernot-*Billiard* montre que l'on pouvait passer d'une profession à l'autre. Charpentier de 1766 à 1773, charron en 1776, on le retrouve charpentier en 1780, à nouveau charron de 1785 à 1793, et charpentier de l'An V à l'An XI (1792-1802).

Les charrons

Cité dès 1681, malheureusement par un acte de sépulture « *le dernier jour du mois de janvier dudit an (1681) Denis Bredin (?) charron à maisontier âgé d'environ quarante huit (?) ans est mort avec la communion [...] et a été inhumé dans l'église de Blanot.* », ce métier est présent une seconde fois la même année exercé par Etienne Gaulard, il faut noter que ce dernier était cité comme meunier de 1675 à 1680, mais peut-être était-ce un homonyme.

Hugues Fichot apparaît à son tour, charron au Perron de 1782 à 1818 année de son décès, il avait été cité comme charpentier en 1782 et 1785. En 1807 Jean Seguin est qualifié de « *cultivateur et charron* » à Effour. Les listes nominatives ne signalent aucun charron avant 1861 mais dans le registre d'état civil de 1841 on trouve Claude Marillier à Melin, il l'est toujours en 1861, et dans le registre de 1856, Jean Baptiste Desplantes exerce à Effour. On trouvera de ces artisans, selon les années, à Blanot, Jonchères, Melin, Effour et de nombreux blanotiens l'exerceront. Le charronnage durera jusqu'en 1931 année où est cité Claude Chagnot, 65 ans, à Maisonthiers. La liste nominative de 1936 n'en fait plus état mais cela n'implique pas nécessairement la disparition de ce métier dans les années suivantes. Encore une fois, il est très probable que, comme les maréchaux, les charrons aient eu simultanément une activité agricole (en plus de l'indispensable jardin) : Pierre Fichot, charron à Jonchères depuis 1876 l'est encore en 1896, il « *emploie* » alors ses trois fils, 25, 24 et 17 ans et en 1906, Alphonse qui a alors 33 ans reprend l'atelier tandis que Pierre Fichot (63 ans) est cité comme *propriétaire exploitant*, ce qu'il était déjà sans doute auparavant sans que ce soit alors son activité principale.

Les charpentiers

Les charpentiers ne sont pas cités avec la même fréquence que les maréchaux ou les charrons dont certains exerçaient comme nous l'avons vu les deux professions. Le premier cité, Etienne Gaulard en 1681 l'est à Melin, puis Jacques Morot à Effour en 1695. Ensuite, le registre BMS reste muet jusqu'en 1732, année qui voit apparaître Jean Gaudry que l'on retrouve jusqu'en 1739. Encore 20 ans d'absence puis une série de citation assez régulière jusqu'en 1886 année où Michel Blanot exerce tout en vivant au foyer de son père Emiland Blanot cultivateur à Jonchères.

Les cabaretiers et les aubergistes.

Le travail donne soif, c'est bien connu et dès 1707, on voit apparaître les « *cabartiers* » avec Claude Guyard, puis le registre ignore cette profession jusqu'en 1732, année où commence, avec Jacques, le règne de la famille Baudeau¹ à Blanot. Jacques Baudeau décède en 1750 à 57 ans, et son fils Dominique lui succède au moins jusqu'en 1764. Ils sont tous les deux qualifiés de « *cabartier et laboureur* ». On retrouve pendant 19 ans, de 1775 à l'An II (09/1793-09/1794) Antoine Baudeau-*Tissier*, également « *carbartier et laboureur* ».

Les Baudeau ne sont pas les seuls à désaltérer leurs concitoyens tant à Jonchères qu'à Effour. X... Maratray en 1787 et Jean Jacob-*Remoissonnet* de 1785 à 1789 partagent la clientèle. Les cabaretiers se succèdent, toujours à Blanot Jonchères ou Effour jusqu'en 1846, certains pendant plusieurs années : Emiland Cortot-*Moreau* (12 ans à Jonchères) de 1810 à 1822. Pendant cette période, seuls Dominique Leguy-*Bruley* 1787 à 1816 (29 ans) et X... Bruley (son beau frère ?) de 1794 à 1802 (An III – AN X) se voient attribuer la qualité de « *cabartier-aubergiste* » à Blanot. Au-delà tous les autres sont « aubergistes » sans que l'on sache précisément s'ils offraient simplement boissons et casse-croûte ou le gîte, le couvert et l'écurie.

On retrouve des familles déjà vues parmi les cabaretiers : comme Jean Baptiste Baudeau-*Marillier* de 1856 à 1872, mais outre les Leguy-*Bruley*, puis Bruley, c'est la famille de Jacques-Toussaint Meunevaux-*Cottin* qui tient le flambeau de l'activité hôtelière de 1874 à 1891. Déjà de 1828 à 1832 Jacques Meunevaux avait été cité en tant que « *aubergiste, cabartier, cultivateur* ».

En 1896, Jean Marie Bassigny à Blanot et Alexandre Clémendot à Jonchères tiennent auberge. Le dernier aubergiste recensé dans la liste nominative de 1936 est Jean Patru, à Jonchères, il avait alors 53 ans.

L'école et les enseignants.

Sous l'ancien régime

Malgré l'ordonnance de Louis XIV du 13 décembre 1698 qui obligeait tous les parents de France à envoyer leurs enfants aux « petites écoles », en laissant la charge aux évêchés et aux communautés locales et resta bien souvent lettre morte faute de moyens, il faut attendre 1734 pour trouver dans les registres BMS de Blanot une mention concernant l'école ou les enseignants. C'est alors qu'apparaît Jean Gaudry, époux de Reine André, il est *Recteur des écoles et chantré* de l'église Saint Andoche de Blanot.

On ne trouve plus aucune citation d'enseignant avant 1746 et 1747 années où la charge est occupée par Claude Reneau (ou Renault), maître d'école. A partir de 1751 et jusqu'en 1762

1- Le nom est écrit dans les actes Baudot, Bodeau, ou Bodot, mais le cabaretier qui est un des rares villageois à savoir signer et probablement écrire, utilise l'orthographe Baudeau dans ses paraphes.

Jean Rondard a la charge de l'enseignement. Il la quittera en 1762 dans des conditions qui attirent l'attention¹ et sera remplacé par Jean Renaud en 1753 puis par Pierre Renault de 1766 à 1770.

Pendant toute cette période l'instruction était de la responsabilité du clergé. Dans les campagnes l'apprentissage de la lecture se faisait à partir des livres de prière (souvent en latin !) et en patois ou en langue locale comme en Bretagne ou dans le midi.

A ce propos, dans une excellent *Monographie de la Commune de Vert-Saint Denis*, (Seine et Marne) écrite en 1888 par Monsieur Verrier, instituteur dans cette commune à partir de 1858, sont cités les actes de nomination des « maîtres des petites écoles » de 1761 à 1791 ? Ces actes détaillent les charges acceptées par l'enseignant directement soumis au curé de la paroisse ou, plus précisément, au conseil de la fabrique : voici un extrait de l'acte de 1761 :

[...] que l'on remettrait au maître des petites écoles, Jacques Garnier les 40 livres de gages qu'on lui avait ôtées, ce qui lui composera 120 livres de gages dont il sera payé par le marguillier en charge aux conditions suivantes :

1°) Qu'il remplira exactement son devoir à l'égard des enfants ; qu'il les formera s'il le peut au chant de l'Eglise ;

2°) qu'il se chargera de blanchir chez lui, quatre fois par an, le principal linge de l'Eglise servant à l'ornement Sicelle ou à la célébration des saints mystères ;

3°) Qu'il fera récurer les burettes, chandeliers, croix et lampes utiles à l'Eglise ;

4°) Qu'il accompagnera le curé, le jour, la nuit pour l'administration des Sacrements. Ce que le dit maître d'école promet et s'engage d'exécuter fidèlement.*

Après 1789

La loi de laïcisation du 20 septembre 1792 rend l'instruction primaire obligatoire. La loi Bouquier de 1793 en assure la gratuité, les maîtres d'école sont alors payés par l'état. Cela cessera en 1795, la rémunération des instituteurs passe alors à la charge des communes et des parents. Pendant cette période révolutionnaire l'enseignement religieux subit de fortes restrictions. Le registre d'Etat civil de l'an X (23/09/1801 - 22/09/1802) cite alors Jean Clerc qui demeure à ce poste d'instituteur jusqu'en l'An XIV (23/09/1804 - 22/12/1805). Les quinze années suivantes ne font mention d'aucun enseignant, ce qui ne veut pas dire que l'école avait disparu à Blanot mais qu'aucun événement, naissance, mariage ou décès n'avait nécessité la citation de l'enseignant.

Depuis un décret de Napoléon Bonaparte du 15 août 1808, la laïcisation de l'école primaire avait disparue. Les écoles doivent « suivre les principes de l'église catholique », les *Frères des Ecoles chrétiennes* s'occupent alors du primaire et forment les instituteurs de l'école publique.

Il faut attendre 1820 pour trouver une nouvelle citation : Pierre Tixier (22 ans) est instituteur primaire. Nouveau silence du registre, puis apparaît Claude Boudot de 1830 à 1851. Claude Truchot est cité en 1831 au Perron, pendant l'exercice du précédent (y avait-il une école dans ce hameau ou est-ce simplement une indication de domicile ?). On peut espérer qu'ils ont profité de la loi Guizot de 1833 qui fixe un salaire minimum de 200 francs par an pour les instituteurs et du décret de 1850 qui permet aux Académies de fixer la participation mensuelle des familles à 0.5 F par enfant de moins de 6 ans, 0.75 F de 6 à 10 ans et 1 F pour les plus de 10 ans. A ce propos, Agricool Perdiguier dans son ouvrage *Mémoires d'un compagnon* (Imprimerie nationale Editions 1992) donne un autre barème : 1 F pour les enfants qui apprenaient seulement à lire, 1.5 F pour « ceux qui menaient de front lecture et écriture », il est vrai que c'était vers 1815. Dans la monographie de M. Verrier (*supra*) l'auteur détaille le budget de l'instituteur en 1850 : traitement fixe : 246 F ; supplément de traitement : 50 F ; rétribution scolaire 472 F, total 768 F.

2 - Jean Rondard est père de famille nombreuse : 7 enfants (dont le second mourra à 10 jours) de sa première épouse Pierrette Clair qui décèdera à 35 ans le 22 octobre 1761. Il se remarie à Liernais en 1762 avec Reine Beugnot qui lui donne un fils, Francois qui ne vivra que 12 jours. Dans son acte de décès, Jean Rondard est maître d'école. Reine Beugnot disparaîtra à son tour le 13 décembre de la même année, or dans l'acte de décès de cette seconde épouse du 13 décembre 1762, il est devenu manouvrier ! Pourquoi cet étonnant changement d'état en trois mois ?

On comptait alors 12 enfants payants à 1,60 F. par mois et 28 à 1 F. (Les communes de Vert-Saint Denis et de Blanot avaient alors des populations du même ordre de grandeur : 702 habitants à Vert et 673 à Blanot en 1876 ; 669 à Vert, 711 à Blanot. en 1886. Toutefois peut-on comparer une commune briarde et une commune morvandelle ?

Revenons à nos enseignants morvandiaux : Jean André exerce de 1856 à 1866 sous le régime de la loi Falloux de 1850 qui donne à l'église catholique un important droit de contrôle sur les programmes et la nomination des maîtres.

La première mention d'une institutrice, Henriette Bernard, célibataire, 40 ans apparaît sur la liste nominative de 1861, ce qui implique donc la création d'une école de filles entre 1856 et cette dernière date. Elles avaient été rendues obligatoires pour les communes de plus de 800 habitants par la loi Falloux citée ci-dessus.

Pour les garçons, Jean Jeannin tient l'école de 1872 à 1881. Il est remplacé, toujours en 1881, par Philibert Flacelière, 24 ans qui devient sans doute conseiller municipal ou secrétaire de mairie et rédige les actes d'une écriture académique remarquable, un vrai plaisir pour le lecteur. Il est présent jusqu'en 1889, mais simultanément sont cités, en 1883 Jean Baptiste Berger, instituteur adjoint à Blanot et en 1886 Joseph Colliard à Jonchères. Encore une fois s'agit-il simplement de leur domiciliation ? Une institutrice, Marie –Valentine Cottin, née Jojo exerce en 1906. Elle enseigne aux filles tandis que Jacques Régnier s'occupe des garçons. La présence des enseignants et des enseignantes est devenue régulière : 1931, Paul Georges Blanot et Suzanne Baret. En 1936 un couple, Marc François Leneuf et sa femme exercent les charges. Mme Leneuf est assistée de Suzanne Michaud, institutrice adjointe, 23 ans. Il faut noter que cette même année, la population était tombée à 361 habitant, alors qu'on en avait compté de 711 en 1886, avec un seul instituteur.

Français, patois ou les deux?

Qui parle d'enseignement parle de langage et l'on peut se demander quelle langue était parlée à Blanot au XVIIe et XVIIIe siècles. A coup sûr le patois, même pour l'enseignement comme on l'a vu plus haut car les enfants ne connaissaient pas d'autre langue, non plus que la presque totalité de la population. Seuls les officiers royaux, notaires, procureurs, praticiens et bien entendu les prêtres et peut-être les marchands devaient utiliser les deux idiomes. Il faudra attendre le XIXe pour que le français devienne progressivement la langue la plus parlée. Eugen Weber, dans son excellent ouvrage : *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale, 1870-1914* (Fayard, Paris 1983, traduit de l'anglais par Antoine Berman et Bernard Génies) nous apprend qu'en 1863, d'après « l'Etat de l'Instruction primaire » : « dans le Morvan plus de deux tiers des enfants savaient le français. »

L'inspecteur chargé de cet état précise :

« [...] même le sauvage Morvan dont les habitants au XVIIIe semblaient des gens d'un autre continent, parlant un jargon inintelligible même pour leurs voisins jusque dans les dernières années de l'Empire, accepta le français avant le sud-ouest. [...] dans le Morvan le parler des paysans n'attend pas l'école pour céder la place au français. Le patois est en voie de disparaître dans les années 1860 – 1870.

L'auteur ajoute cependant que pendant un inter période dont il ne précise pas la durée, un langage tampon s'est installé, un mélange patois français il donne un exemple :

Souler et Drevan
(*Vent d'ouest et sud-ouest*)
Son deù bon enfan
Sont deux bons gars

La biz et galarm
Les vents secs et froids du nord
Deù mové jandarm
Sont deux mauvais gendarmes.¹

Une des raisons de cette « modernisation du langage plus rapide dans le Morvan qu'ailleurs, vient peut-être de l'apport des « nourrices sur lieu » et des « expatriés » qui avaient appris et utilisé le français pendant leurs séjours à Paris ou autres grandes villes et le répandaient en rentrant au pays en soutient involontaire mais efficace de l'assiduité scolaire qui laissait à désirer :

« En Côte d'or [...] qui avait plus d'écoles primaires pour ses villages dispersés et les hameaux que la plupart des départements, les enfants travaillaient généralement une grande partie de l'année et ne suivaient les classes que quelques mois en hiver [...] ceux qui allaient à l'école étaient ceux dont les parents n'avaient pas besoin (pour travailler) au foyer.

La Côte d'Or, donc pourquoi pas Blanot, se plaçait parmi les bons élèves :

[...] rares sont les paysans qui lisent, mais en Côte d'Or, l'intérêt pour la lecture est supérieur à la moyenne nationale (en 1864). (Eugen Weber, La fin des terroirs).

Les statistiques de 1863 de l'Instruction Publique le prouvent :

Les 717 communes du département parlent le français, pour une population de 384.140 habitants.

Les 1.006 écoles de Côte d'or n'utilisent que la langue nationale et sur les 37 807 écoliers de 7 à 13 ans, 44% la parlent mais ne l'écrivent pas tandis que 56 % la parlent et l'écrivent.

A titre de comparaison les moyennes nationales montrent que pour un total de 4.018.427 écoliers de 7 à 13 ans : 11% ne parlent ni n'écrivent le français, 37% le parlent sans l'écrire, et 52% le parlent et l'écrivent.²

LE MORVAN ILLUSTRÉ — Blanot — Vue Générale



1- Selon mon expérience personnelle, l'utilisation de ce langage tampon et du patois s'est poursuivie bien plus tard, Pendant ma vie sédélocienne, 1940 - 45, je me suis vu parfois apostropher en ces termes, ou approchant par une grand-tante au caractère bien affirmé : *mais cheurt té donc, beurdin et coye té un p'cho*. Assieds toi donc, galopin (ou imbécile) et tiens-toi un peu tranquille. *Se cheurter* vient de chaire dans l'acception siège, et *se coyer* de se tenir coi.

2- Source : Archives nationales F 17* 3160, manuscrit ministère de l'Instruction publique , 1863 : « Statistiques . Etats Divers ».

La natalité, les mariages, la mortalité.

Un indicateur de la vitalité de la population de Blanot, est l'évolution du nombre des actes de naissances, mariages et décès inscrits dans les registres d'état civil, Baptêmes, Mariages, Sépultures (1629 -1792), puis Naissances, Mariages, Décès (à partir de 1792).

La recherche de ces actes s'étend sur deux périodes inégales. La première, 1629 à 1700 comporte de larges lacunes dues à l'absence d'inscriptions dans le registre. La seconde couvre un siècle et demi, de 1740¹ à 1892. Elle permet une vue plus précise de la réalité vivante de Blanot et l'étude l'évolution des mortalités infantile et juvénile, ainsi que le cas particulier des enfants en nourrice qu'ils soient confiés par l'Hospice (*Les petits Paris*) ou par leurs parents.

La première période 1629 - 1700.

Les naissances

Les premières années : 1629 – 1648 du registre BMS sont complètes en ce qui concerne les baptêmes et les ondolements donc les naissances. En revanche elles ne comportent aucune information sur les inhumations et ne comprennent que six actes de bénédiction nuptiale : deux en 1643, trois en 1644 et un seul en 1645.

Pendant ces vingt ans, 120 filles et 155 garçons naquirent à Blanot, avec des différences assez importantes selon l'année mais une augmentation sensible du nombre des naissances d'une décennie sur l'autre : la moyenne annuelle de la décennie 1629 - 1638 s'établit 10.6 et passe à 16.8 de 1639 à 1648. Les années les plus fécondes furent 1633, 16 baptêmes, puis 24 en 1648 ; les moins riches furent 1632 : 6 actes et 1647 : 7 actes. Le fait que les meilleures années suivent immédiatement les moins bonnes ne peut être semble-t-il que coïncidence ou rattrapages de transcriptions.

Les années suivantes, de 1649 à 1657 ne fournissent rien d'exploitable. A partir de 1658 des éléments, partiels, permettent d'extraire quelques informations intéressantes. De 1658 à 1665 on constate à nouveau une augmentation notable de la natalité avec une moyenne annuelle de 18.7 et un minimum de 12 actes de baptême en 1660 pour un maximum de 27 en 1661.

Ensuite, et en ignorant les années incomplètes ou inexistantes, on obtient les résultats suivant : de 1675 à 1687 (dix années comptabilisées) : moyenne annuelle 13,8.

¹ «L'impasse 1700 - 1740, arbitraire je le reconnais et due, n'étant pas paléographe, en à des difficultés de lecture.

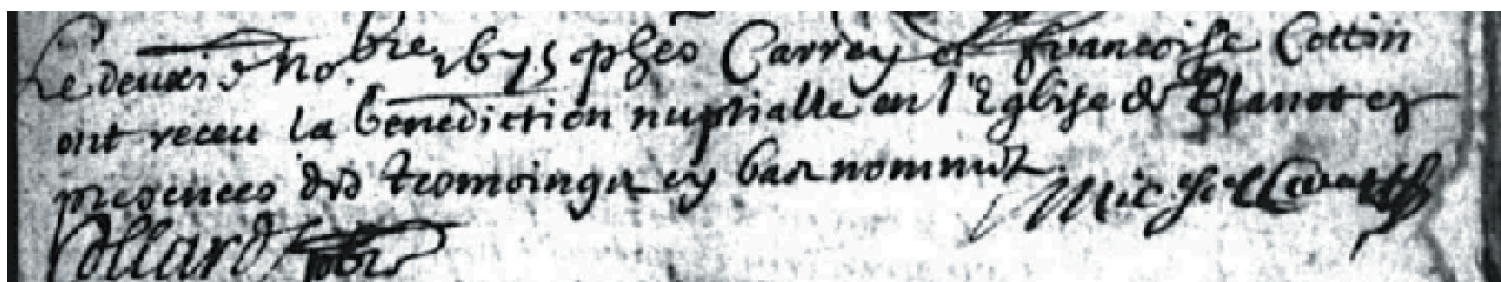
De 1688 à 1700, seules 8 années ont pu être prises en compte ; on constate une moyenne annuelle des naissances de 14,1 avec une quasi égalité entre filles et garçons. 26 mariages furent célébrés et 89 sépultures effectuées (quatre années ont été exclues).

En valeur absolue, pour les 47 années prises en compte, Blanot a vu naître 691 enfants, soit en moyenne 14,7 par an.

Si l'on tente un rapprochement avec les estimations du nombre d'habitants taillables dans cette période, on obtient en 1634, 11 naissances pour 285 habitants, en 1645 : 18 naissances pour 285 habitants, 24 naissances pour 300 habitants en 1666, et 20 naissances pour 265 habitants en 1675. Au regard du nombre des naissances des années pour lesquelles nous connaissons exactement la population : 1836, 18 naissances pour 655 habitants ; 1841, 10 naissances pour 612 habitants etc. il faut considérer que les chiffres donnés au chapitre « estimations » sont largement sous estimés ; mais après tout, il n'était pas nécessaire de payer la « *Taille* » pour faire des enfants... ou le contraire.

Les Mariages

Jusqu'en 1675, les actes de bénédiction nuptiale (le terme mariage n'est pas employé) n'apparaissent pas dans le registre sauf exceptions : 2 bénédiction en 1643, 3 en 1644, 1 en 1645. A partir de 1675 les inscriptions sont plus régulières et sur les 11 années complètes : 1675 - 1688 on en compte 37 soit entre 3 et 4 par an, avec un record de 13 mariages en 1677. Pourquoi ?



Les sépultures et les décès

Pendant cette même période le nombre annuel des actes de sépulture va de 12 à 21 pour une moyenne annuelle de 11.9. Trois années semblent sujettes à caution avec 2, 3 et 4 décès actés. D'autres sont beaucoup plus « mortelles » que la moyenne : en 1686 on relève 21 inhumations dont celles de 12 d'enfants de 1 jour à 5 ans et en 1688, sur 18 décédés, 6 avaient moins de 1 an. Cette mortalité infantile (et juvénile) est une constante mais va globalement en décroissant au cours des années comme nous le verrons plus loin.

On peut conclure, à propos de cette fin du XVIIe siècle que malgré les pertes importantes d'enfants en bas âge le rapport naissances/décès demeure largement positif: 251 naissances pour 190 décès sur les années prises en compte soit un solde de +32 %. Nous avons donc un village en croissance.

La seconde période : 1740 1890.

Le tableau ci-dessous rassemble les moyennes annuelles des naissances mariages et décès pour chacune des 15 décennies prises en compte (1740 – 1890).¹

Décennies	Moyen. annuelle Mariages	Moyen. annuelle Naissances	Moyen. annuelle Décès
1740 - 49	3.3	15.7	12.8
1750 - 59	3.9	19.3	11.9
1760 - 69	3.08	14.9	14.4
1770 - 79	2.3	14.8	13.4
1780 - 89	3.8	16	14
1790- AN VIII	3.4	22.4	16.3
An IX- 1810	2.8	13.8	14.2
1811 - 20	4.5	17.8	12.3
1821 - 30	5.5	23.6	20.2
1831 - 40	4.2	21.4	19.2
1841 - 50	5.5	19.8	17.3
1851 - 60	5.8	18.3	17.4
1861 - 70	4.9	16.9	14.2
1871 - 80	6.1	15.5	11.4
1881 - 1890	4.6	13.7	14.4

Les mariages,

Les années les plus «matrimoniales» furent 1753 avec 10 bénédictions nuptiales enregistrées, la période révolutionnaire avec 12 mariages en 17 mois puis les années 1810, 10 actes et 1829, 11 actes. Ce sont toutefois les moyennes annuelles par décennie qui permettent le mieux de voir l'évolution du nombre des unions : de 1821 à 1830, cette moyenne s'établit à 5,5 et à 6,1 de 1871 à 1880. Les tables décennales indiquent, quant à elles, une moyenne annuelle de 4 mariages de 1823 à 1832 et 5,5 de 1873 à 1882. Ces différences s'amenuisent ou même disparaissent en prenant en compte les mêmes années dans les deux sources : l'on obtient alors 4 contre 4,7 dans le premier cas, et une égalité parfaite dans le second.

Les unions entre cousins plus ou moins éloignés ne sont pas rares : François Cottin épouse Reine Cottin sa cousine issue de germain le 7 Nivôse an II ; Dominique Marillier épouse Jeanne Marillier en 1818 ; Pierre Fichot épouse Edmée Fichot en 1925 etc. Les veufs se remarient

1 - Une information complémentaire est fournie, avec un décalage de 2 ans, par la table décennale qui couvre la période 1893 – 1902 et donne une moyenne annuelle de 11.6 naissances ; 5.8 mariages et 10.7 décès. C'est cohérent avec les valeurs relevées d'après les registres BMS et NMD.

assez régulièrement et souvent « rapidement » : Jacques Seignot tisserand à Maisonthiers se marie le 27 octobre 1807 avec Jeanne Digoy ; leur enfant Dominique naît le 20 août 1808, la jeune mère meurt 10 jours plus tard. Jacques Seignot se remariera le 29 novembre après trois mois de veuvage.

Les grandes différences d'âge entre les mariés sont relativement rares, mais on trouve celui de Claude D... 51 ans qui épouse Reine B..., de 30 ans plus jeune et quelques autres de même style. L'inverse est plus rare mais se rencontre.

Les naissances

En valeurs absolues, le nombre de naissances n'indiquent en 150 ans que de faibles variations avec toutefois deux périodes fastes. La première du 1^{er} janvier 1793 au 16 septembre 1794 compte 39 naissances, l'An III en compte 26, l'An IV, 25 et l'An V, 26.

Il faut ensuite attendre le XIX^e siècle pour retrouver une période favorable avec des valeurs égales ou supérieures à 20 naissances annuelles, arrivant même à dépasser les 30 nouveaux nés : 31 en 1823 et 35 en 1826. Ces chiffres ne seront plus atteints dans la période étudiée. Globalement, l'évolution de ces moyennes décrit une courbe irrégulièrement ascendante de 1740 à 1830, puis à pente descendante de 1830 à 1890.

Le nombre des mariages est également un peu plus important que la moyenne pendant les quelques années d'augmentation du nombre des naissances. Cette effervescence matrimoniale et nataliste qui se calme à partir de l'an VI a pu être due à la conscription et la levée en masse de 1792 et 1793 qui n'atteignaient que les célibataires ou veufs sans enfants de 18 à 45 ans. Se marier et procréer évitait le départ aux armées.

Les décès

Les chiffres année après année restent dans le même ordre de grandeur malgré quelques années particulièrement cruelles : l'An XIII avec 27 décès dont la mort de 3 nourrissons de moins de 1 an, de 10 enfants de 1 à 5 ans et de quatre jeunes de 6 à 15 ans ; 1823, avec 31 décès dont 8 enfants de moins de 1 an, 8 de 1 à 5 ans et 5 de 6 à 15 ans.

On peut supposer que des événements particuliers interviennent à un moment donné au sein d'une famille (épidémie ?) entraînant la mort de plusieurs de ses membres, surtout des jeunes enfants, en quelques jours. En 1790 par exemple Claudine Pernot meurt à 4 ans le 4 juin, son petit frère Dominique, le 10 juin à 27 jours. La même année Chez les Maratray trois sœurs Elisabeth, 15 ans, Marguerite 12 ans et Reine 3 ans décèdent entre le 9 novembre 1790 et le 11 janvier 1791 ; plus tard en 1823, une famille, les Dulniau, perd à elle seul sept à enfants de 1 à 13 ans dont 4 entre mars et avril, puis 3 autres de juillet à septembre.

Comme pour la période précédente, malgré deux décennies négatives : An IX – 1810 et 1881– 1890, le solde de ce siècle et demi est lui aussi positif puisque l'on compte 2 639 naissances pour 2 334 décès, mais il est retombé de 32% à 13%.

Selon les tables décennales de 1802 à 1902, le rapport naissances décès est encore positif et s'établit à 14%.

Pour être absolument rigoureux, il faudrait, surtout à partir des années 1770, tenir compte du phénomène des enfants en nourrice issus des Hospice de Paris (parfois d'Autun) qui s'inscrivent dans le nombre des décès sans avoir été comptabilisés dans les naissances. Ceci implique donc légère sous évaluation des soldes naissances/décès estimés ci-dessus. Ce rapport a été établi au chapitre *Enfants en nourrice*.

Annexe L
1823, année
terrible et
énigmatique;
Les décès
d'enfants à
Blanot.
A19

Quelques causes de décès et décès «particuliers».

Les accouchements.

Les causes des décès ne sont que très rarement rapportées, mais au fil des registres on découvre qu'un nombre non négligeables d'entre eux sont dus aux accouchements : un acte de sépulture dont la rédaction est un peu particulière en donne un exemple :

« Le 6^{ème} 9bre (novembre) 1747 sont nés et ont été baptisés sur les fonds (sic) baptismaux de la Paroisse de Blanot deux enfants d'une même portée dont la mère est morte en couches de légitime mariage, le père est Dominique Perruchot maréchal à Jonchères, paroisse de Blanot, la mère fut Marthe Martenes, le premier est nommé Philibert etc... »

Et encore :

*le 26^{ème} Xbre(décembre) 1748 est décédée munie des sacrements, âgée de 23 ans, Jacqueline Visuzaine, femme de Denis Parthiot laboureur à Blanot, inhumée dans le cimetière de l'Eglise de Blanot, avec elle son enfant dont elle est morte en couches, et ce en présence de Jacques Visuzaine carabinié (sic) et de Pierre Visuzaine et de Denis Parthiot qui ne signent...
.... »*

De tels cas se présentent chaque année, parfois plusieurs fois y compris au XIXe siècle : *Claude Laglantine naît le 19 novembre 1811, sa mère, Dominique Geay, épouse Laglantine décède le même jour.*

Le décès de Jeanne Digoy dix jours après son accouchement en 1818 en est encore un exemple parmi bien d'autres..

Quelques décès particuliers

D'autres trépas sont plus « anecdotiques », soit par leur rédaction, soit par la qualité du « de cujus » soit par les circonstances du décès :

« Le cinq mars mil sept cent soixante et treize a été inhumé dans le cimetière de Blanot le cadavre qu'on m'a dit être celui de Jean fils de François Desplantes charbonnier à Effourg décédé du jour d'hier et ladite sépulture nous a été ordonnée par procès verbal de Mtre Morot juge d'effourg de ce jourd'huy qui constate de l'ouverture dudit cadavre, en présence de Claude Corbet lab. à Blanot qui soussigne et de Claude Ligeron fermier audit Blanot qui a déclaré ne savoir signer. »

« Le vingt trois décembre mil sept cent soixante et treize est décédé subitement à Jonchères, paroisse de Blanot, chez Reine Guyot veuve de Jean Bertrand un homme inconnu âgé d'environ quarante ans... »

Les guerres apportent leur lot de deuil dans le village

Une inscription au registre d'Etat civil le premier septembre 1816 avise, avec six ans de retard, du décès de Jean Marillier mort à l'Hôpital de Bologne, Italie, le 5 juin 1810 :

« l'an mil huit cent seize le premier jour du mois de septembre [...] sont comparu Philibert Marillier [...] père du décédé et Jean Digoy [...] lesquels nous ont présenté l'extrait mortuaire du sieur Jean Marillier âgé de vingt sept ans, soldat au cinquante troisième Régiment de Ligne, fils dudit Philibert Marillier et de Reine Rosereuille [...]est décédé au susdit Régiment dans l'hôpital de Bologne en Italie le cinq juin mil huit cent dix [...]

Déjà en 1812, un autre extrait mortuaire était parvenu à la mairie de Blanot, celui de Jean Quarré

« [...] soldat au onzième Régiment d'Infanterie de Ligne deuxième bataillon troisième

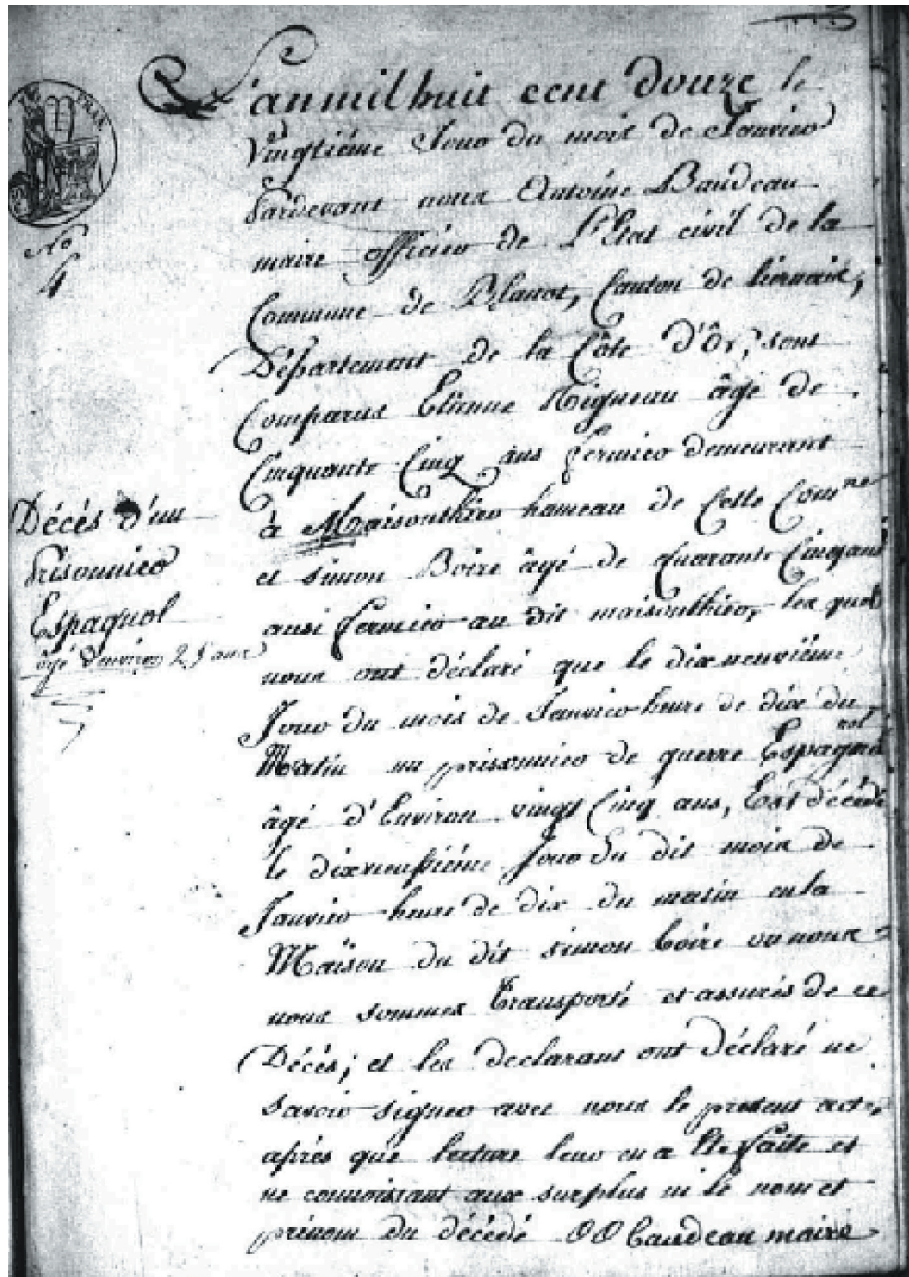
compagnie [...] ledit Jean Quarré âgé de vingt quatre ans natif de Liernais, fils de défunt François Quarré en son vivant propriétaire à Jonchères hameau de cette commune et de Emilande Blanot est décédé en l'hôpital civil dudit Perpignan le dix neuf juillet mil huit cent onze [...]. »

Séquelle de la guerre d'Espagne menée par Napoléon Ier, le 20 janvier 1812 Etienne Rigneau et Simon Boire comparaissent devant le maire Antoine Baudeau pour déclarer :

« [...] que le dix neuvième jour du mois de janvier heure de dix du matin un prisonnier de guerre espagnol âgé d'environ vingt cinq ans est décédé en la maison dudit Simon Boire [...] ».

Puis c'est la guerre de Crimée de Napoléon III qui atteint le village :

Dominique Seguin « Caporal à la troisième Compagnie du premier Bataillon du cinquantième Régiment d'Infanterie de Ligne, matricule 3761 [...] est décédé le sept juin mil huit cent cinquante cinq à huit heures du soir, tué par un biscaïen à la prise du mamelon vert près Sébastopol en Crimée [...] ».



La mortalité infantile

La notification dans les actes de sépultures puis de décès de l'âge des d'enfants et de leur filiation ou de leur origine : famille résidant hors Blanot ou enfants confiés par *l'Hospice des enfants trouvés de Paris* permet de prendre uniquement en compte les décès des enfants « indigènes » et de comparer leur nombre à celui des naissances dans la recherche du taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre de décès d'enfants de moins de 1 an nés vivants et le nombre de naissances sur une période et un territoire définis. Il est donné pour mille naissances.

Afin d'amortir de trop importantes variations annuelles, ce taux a été calculé par décennie de 1740 à 1890. Il varie selon le tableau ci-dessous dans lequel sont indiqués : deuxième colonne le nombre de décès d'enfants de moins de 1 an nés à Blanot pendant la décennie, troisième colonne le nombre de naissances de la même période et colonne quatre de taux de décès rapporté à mille naissances.

Evolution du taux de mortalité infantile de 1740 à 1890

Décennie	Dcd < 1 an nés à Blanot	Naissances	Taux mortalité pour 1000
1740 - 49	25	57	159
1750 - 59	45	193	233
1760 - 69	35	149	234
1770 - 79	40	148	270
1780 - 89	40	160	250
1790- An VIII	42	229	183
An IX-1810	17	138	123
1811 - 20	18	178	101
1821 - 30	37	237	156
1831 - 40	41	214	192
1841 - 50	29	198	146
1851 - 60	31	183	169
1861 - 70	18	169	106
1871 - 80	19	151	126
1881 - 90	19	137	138

L'augmentation de la mortalité infantile qui passe de 25 à 45 décès de la décennie 1740-49 à la suivante 1750- 59, est due aux années 1752, 1753, 1755 et 1759, qui a elles seules, totalisent 31 décès sur 45 sans qu'une cause particulière soit décelable. Dans la décennie suivante (1760-69) deux années : 1764 avec 8 décès et 1766 avec 6 marquent les maxima. Cette mortalité conserve une courbe de pente globalement ascendante jusqu'à la décennie se terminant à l'An VIII. La suivante commençant à l'An IX (23/09/1800 - 22/09/ 1801) pour se terminer en 1810 permet de constater une plongée étonnante, l'année la plus importante, l'An XI, ne comptabilisant que 4 actes de décès dans la tranche d'âge qui nous intéresse. Hélas, la courbe remonte vite, avec la décennie 1821 – 1830 (8 décès en 1823), puis de 1831 à 1840 qui n'a pas d'année particulièrement importante mais une constante au dessus des chiffres habituels (si l'on peut dire). A partir de 1841 on assiste à une diminution globale de cette mortalité infantile malgré un léger sursaut ascendant de 1851 à 1860 d'abord puis, plus légèrement, encore, de 1871 à 1890.

Parmi les très jeunes enfants, les jumeaux semblent plus fragiles que la moyenne des autres enfants et meurent assez souvent avant un mois.

Les Enfants en nourrice dans le Morvan

Il existait dès le XVIIIe mais surtout au XIXe siècle dans tout le Morvan une véritable industrie des nourrices, qu'il s'agisse des nourrices « sur lieu » qui quittaient leur famille pour aller nourrir à Paris ou d'autres grandes villes, et les nourrices « sur place » qui accueillaient en particulier les nourrissons de l'assistance publique afin de les allaiter.

Plus de 50 000 de ces « *petits Paris* » furent placés dans le Morvan. Le taux de mortalité de cette population était supérieur à 30% entre 8 jours et 3 mois. On explique ce chiffre par la pauvreté de la région, la méfiance des habitants envers la médecine, le manque de médecins, la rigueur hivernale et le sevrage prématuré.

Cette « industrie » des enfants assistés n'a cessé de rapporter aux paysans du Morvan. Pour un enfant élevé jusqu'à douze ans, le salaire versé à la famille est de 1.330 F vers 1880, soit un peu moins de 10 F mensuels. Les mois de nourrices sont régulièrement révisés à la hausse dès 1889 et à partir de 1902, la pension versée pour les pupilles de un à deux ans et pour ceux de moins d'un an, augmente de 33 à 39% par rapport à 1876. En 1911, le salaire mensuel pour les « nourrissons » est de 33 F.

A ces mois de nourrices s'ajoutent la fourniture de tous les vêtements des pupilles, la gratuité de tous les soins (paiement par le percepteur) et de nombreuses indemnités d'habillement : chaussures, bas et coiffure. Les familles reçoivent aussi des « récompenses » : pour la garde d'un enfant depuis un an jusqu'à douze ans ou treize ans et, depuis 1885, pour l'obtention du certificat d'études primaires : 50 F au nourricier, 40 F à l'instituteur et 10 F à l'élève. Compte tenu du fait que de nombreuses familles morvandelles ont la garde de plusieurs « *Petits Paris* », on imagine l'importance économique de cette ressource, surtout à partir de 1850.

En 1865, dans *De l'Industrie des nourrices et de la mortalité des petits enfants* le Docteur Monot écrit ceci qui ne lui fit pas beaucoup d'amis ni dans l'administration, ni dans le Morvan :

« Au lieu de nourrir ces enfants au sein, comme cela était convenu avec les parents (ou avec l'administration), on les gorge d'une nourriture grossière, nullement en rapport avec les facultés digestives. Pour quelques-uns, le biberon remplace le sein de la nourrice.

Souvent couché jambes et bras liés pendant des journées entières, dans un berceau humide et infect, le pauvre enfant ne jouit en aucune façon des avantages que pourrait lui procurer son séjour à la campagne.

Mal vêtus, confinés en trop grand nombre dans un espace trop étroit mal ventilé et mal éclairé, la vie est menacée dans sa source même. Il n'est point rare de voir deux, trois berceaux superposés sur deux et trois étages en forme de hamac, et attachés à deux montants fixés

parallèlement. Tous ces berceaux sont mobiles ; à chacun d'eux est fixée une corde destinée à leur imprimer un mouvement de va-et-vient qui est ponctuellement exécuté par une personne spéciale, chaque fois que l'un des enfants pousse des gémissements. Ce balancement régulier est destiné à rappeler le sommeil chez ces pauvres petits êtres.[...]

[...] Le plus souvent le médecin n'est appelé que pour constater le décès de l'enfant. La responsabilité de la nourrice vis-à-vis des parents est à couvert : le médecin a vu l'enfant.

Les enfants «naturels» et les enfants en nourrice à Blanot

Les enfants « naturels »

Les listes nominatives du recensement de la population permettent, selon les années de recensement et les exigences administratives, de recueillir des informations « sur le vif » qui donnent une vue plus dynamique de la vie à Blanot que les registres d'état civil.

Celles de 1836 et 1841, (les premières, établies sous le gouvernement du Roi Louis Philippe), ne mentionnent pas les enfants en nourrice mais relèvent les enfants « naturels » (qualifiés d'illégitimes dans les actes les plus anciens). On en compte 13 en 1836 vivant dans la commune, ils ont de 4 à 16 ans. Le recoupement avec le registre d'Etat civil permet de découvrir un foyer particulièrement riche en ce domaine, celui de Jean C..., 62 ans, marié à Dominique D..., 76 ans, et dont la « salarière » Reine M... donne naissance à Marie en 1827, Claude en 1829, Dominique en 1832 et Lazarette en 1834. Comme Jean C... était fort généreux il abritait aussi Aimée P... née en 1825 tout aussi « naturelle » que les autres.

On retrouve Marie, Jean, Dominique et Lazarette en 1841, toujours chez Jean C... , toujours marié à Dominique D... âgée alors de 81 ans. La liste nomme 5 autres enfants illégitimes dans d'autres foyers. (Les indiscrets pourront toujours consulter le registre d'Etat civil et les listes nominatives.)

Reconnus, parfois légitimés.

Certains de ces enfants sont reconnus par leur mère :

L'an 1881, le cinq mars à huit heures, par devant nous [...] a comparu demoiselle L. Marie, âgée de vingt cinq ans couturière demeurant à Effourg [...] laquelle nous a déclaré se reconnaître mère de l'enfant du sexe masculin dont elle est accouchée le dix-huit février dernier... sous le nom de ...

Mieux que reconnus d'autres seront légitimés, ainsi un enfant né le 31/12/1887 d'une très jeune mère, quinze ans, le sera lors du mariage de ses géniteurs le 21/03/1891 à Paris 19^e arrondissement. (*pater est quem nuptiae demonstrant...*)

Un autre exemple est digne d'un roman, il retrace entre les lignes d'un acte d'Etat Civil un cas intéressant de bigamie de fait : le onze septembre 1827, Jean B... âgé de 50 ans, demeurant à Jonchères, veuf depuis le 20 août 1826, épouse Anne G... 35 ans, également propriétaire à Jonchères, et :

[...] déclarons au nom de la loi que Monsieur François B... ; et demoiselle Anne G... sont unis par le mariage, et aussitôt les deux époux ont déclaré qu'il est né d'eux cinq enfants, savoir le premier inscrit sur le registre de l'Etat Civil de la Commune de Saulieu en date du vingt deux juin mil huit cent douze sous le nom de François G., le second inscrit sur le registre de l'Etat Civil du dit Saulieu en date du dix-sept juin mil huit cent quatorze sous le nom de Adolphe G., le troisième inscrit au registre de l'Etat Civil de la ville de Semur en date du dix juin mil huit cent seize et sous le nom de Marie Jeanne G..., le quatrième sur le registre d'Etat Civil du dit Blanot en date du vingt-huit mars mil huit cent vingt et sous le nom d'Henry. Et le

cinquième inscrit sur le registre d'Etat Civil du dit Blanot en date du sept décembre mil huit cent vingt trois et sous le nom de Jean Baptiste G..., lesquels ils reconnaissent pour leurs fils et fille, de tout nous avons dressé acte etc...

Mariage heureux : la nouvelle mariée mettait au monde Adélaïde le 27 mai 1828.

Les enfants en nourrice.

Les nourrissons « blanotiens » pouvaient venir de la famille directe des nourriciers : petits enfants, neveux, de familles, alliées ou non, vivant « à la ville » proche, Saulieu, par exemple, ou moins proche Autun et bien sûr Paris. Parfois, la nouvelle mère, originaire de Blanot venait accoucher au village puis retournait très rapidement rejoindre son époux salarié à la ville en laissant le nouveau né chez un parent. Riches de lait, elles partaient parfois aussi, nourrir un petit citadin en laissant le mari sur place avec, le cas échéant, ses autres enfants en garde en famille.

De 1846 à 1936, les listes nominatives permettent, de connaître, avec plus ou moins de précision selon les années de recensement, le nombre d'enfants recueillis dans des foyers nourriciers. Certaines précisent l'origine des ces enfants, d'autre non.

1846 (155 foyers, 655 habitants). La liste nominative nomme les enfants en nourrice sans préciser leur provenance. On dénombre cette année là six foyers nourriciers dont l'un abrite deux enfants de 3 et 4 ans, un autre un nourrisson de 1 ans, un troisième un de trois ans et les deux autres des adolescents de 8, 10 et 11 ans.

1851 (151 foyers, 661 habitants). Les informations demandées sont beaucoup plus nombreuses. On perçoit une recherche statistique touchant à la santé publique, de nombreuses questions sur les maladies ou infirmités sont posées. Pour la première fois aussi l'administration se préoccupe du culte des citoyens et de leur origine nationale.

En ce qui concerne notre recherche, la mention *enfant de l'hospice* est spécifiée ce qui nous permet de constater que 32 de ces enfants étaient nourris et élevés dans 26 foyers. Un seul a moins de un an, six sont âgés de 2 à 4 ans, les autres de 5 à 12 ans.

1856 (151 foyers, 638 habitants). 38 foyers abritent 44 enfants de 3 mois à 14 ans sans qu'aucune mention ne précise s'ils viennent de *l'hospice de Paris*, ou sont « locaux ».

1861 (151 foyers, 662 habitants). La distinction est faite entre « locaux » et enfants de l'hospice. 15 foyers sont en charge de 18 nourrissons de leur propre famille ou de proches : petits enfants, neveux,¹ relations ; 46 ont accueillis 59 enfants *des Hospices de Paris*. Certains de ces foyers, hébergeant à la fois des enfants de l'une et l'autre catégorie. Le total est donc de 77 enfants pour le village.

Parmi ces 59 enfants assistés, 17 apparaissent en tant que domestique dans la colonne de la liste consacrée aux professions. Ils ont de 8 à 16 ans.

1866 (154 foyers, 641 habitants). 32 foyers abritent 47 enfants dont quarante sont des enfants de *l'Hospice de Paris*, parmi lesquels 13 sont référencés comme domestiques.

1872 (158 foyers, 654 habitants). 37 enfants assistés vivent dans 25 foyers et 10 autres foyers, accueillent des enfants *nés à Paris* (sans autre précision), parfois plusieurs, les âges étant répartis entre 1 et 12 ans.

1876 (154 foyers, 673 habitants), 40 foyers se partagent 43 enfants de l'Assistance Publique (nouvelle désignation) et 4 foyers élèvent des enfants en nourrice.

1886 (164 foyers, 711 habitants). La liste nominative ne donne plus que deux informations : «nourrisson» ou domestique. On peut simplement supposer que parmi les premiers un certain nombre étaient des enfants assistés. Sur ces 13 nourrissons, un seul a moins de 1 an, 9 de 1 à 5 ans et 3 de 6 à 10 ans. Parmi les 56 enfants déclarés comme domestiques, 16 ont moins de 10 ans, 30 de 10 à 13 ans et 10 de 14 à 17 ans. D'après ce que les listes précédentes ont pu nous apprendre il est probable que les plus jeunes, au moins jusqu'à 13 ans étaient issus de l'Hospice de Paris.

1896 (167 foyers, 660 habitants), 43 foyers abritent 62 enfants ; 16 sont qualifiés de domestique, aucun n'a moins de 10 ans, 2 ont de 10 à 13 ans et 14 de 14 à 17 ans. En revanche, 47 sont déclarés comme nourrissons, nombreux sont ceux qui sont familialement liés à leurs nourriciers.

1906 (158 foyers, 552 habitants) pour 40 foyers d'accueil. Le nombre de « domestique » est tombé à 3 : 11, 13 et 15 ans. L'un d'eux seulement est originaire de Paris sans plus de précision. Sur les 49 « nourrissons » qui ont de 6 mois à 13 ans, 19 sont chez leurs grands parents ou un oncle, 15 viennent de Paris.

1911 (142 foyers, 478 habitants). On ne signale plus de domestiques. 22 « nourrissons », de 6 mois à 25 (?) ans, viennent de Paris sauf 2 Beaunois, 1 Dijonnais et 1 Blanotien. Il faut ajouter 13 enfants vivant en famille « grand parentale » ou avunculaire. Dans trois foyers des fratries entières sont hébergées.

1921 (123 foyers, 414 habitants) , 19 foyers reçoivent 20 enfants dont 10 sont des enfants assistés, 2 des enfants en nourrice et 8 « en famille ».

1926 : (128 foyers, 399 habitants). 7 enfants en bas âge vivent chez des membres de leur famille, 6 sont déclarés comme nourrissons et viennent de Paris, 1 de Liernais et 1 de Blanot, 5 autres venant aussi de Paris et sont dits « en garde » ; nouvelle formule pour enfants assistés comme on peut le voir en 1931, où certains de ces enfants, de cinq ans plus âgés, sont qualifiés d'enfants assistés. 20 foyers accueillent ces 20 enfants.

1931 (116 foyers, 376 habitants) 23 foyers se répartissent 27 enfants dont 22 sont assistés, 2 en garde, et 3 « en famille ». Sur les 22 enfants assistés 7 vivaient déjà dans les mêmes foyers en 1926.

1936 (116 foyers, 361 habitants). 24 enfants assistés vivent à Blanot, 2 sont en garde, et 6 en famille. 24 foyers les accueillent et certains étaient déjà là en 1931.

Les décès des enfants en nourrice

A partir de 1770, les actes de sépulture puis de décès des enfants font régulièrement état de l'origine des enfants décédés :

Le vingt six juin mil sept cent soixante douze est décédé un enfant d'environ seize mois, Philippe fils de Philippe Billet greffier à Saulieu et de Pierrette Bonnard...

Le dix neuf août 1772 est décédée dans la paroisse de Blanot, âgée de quatorze jours Marie, fille de Jean Faradèche et d'Elizabeth Maltaire sa femme demeurant à Paris rue de Lappe [...]

Le trois janvier mil sept cent soixante et dix huit est décédée dans la paroisse de Blanot Claudine fille de Denis Girardin Mtre tonnelier à Saulieu...

Le 18 septembre de la même année, c'est le décès d'Elisabeth, 15 jours, fille de M. Nicolas Sabeles, Mtre tailleur d'habits demeurant à Paris et de Marie Françoise Geay demeurant à Paris....

Le niveau de mortalité des enfants en nourrice

A partir de 1816 environ les enfants trouvés de l'*Hospice de Paris*, ceux dont parle le Docteur Monot, apparaissent en tant que tels dans les actes de décès :

« L'an mil huit cent seize le vingt troisième jour du mois de mars à neuf heures du matin, par devant nous [...] sont comparus [...] lesquels nous ont déclaré que ce jourd'huy à sept heure du matin Nibeaulle Françoise-Amable née à Paris le deux mars mil huit cent seize âgée de douze jours fille naturelle de l'Hospice des enfants trouvés de Paris N° 1163 est décédée le susdit jour [...] »

« L'an mil huit cents vingt huit, le deux janvier [...] lesquels nous ont déclaré que Douan Charles, fils naturel né en l'Hospice de Paris, an mil huit cent vingt cinq sous le numéro du collier quatre mil six cent seize le quel est décédé [...] »

Ce collier est en réalité un cordonnet de soie dont les deux bouts sont scellés dans du plomb que les enfants doivent porter jusqu'à l'âge de six ans¹.

Les agriculteurs ou les manouvriers n'étaient pas seuls à prendre des enfants de l'hospice en nourrice. Claude Boudot instituteur demeurant au Perron en accueillit plusieurs, certains d'entre eux ne firent que de rapides passages sur cette terre comme on le verra plus avant, comme d'ailleurs sa propre enfant, ce qui fait encore penser à quelque contagion.

La proportion des décès d'enfants en nourrice par rapport au total des décès d'enfants de moins de 1 an.

(1) Décennies	(2) Dcd < 1an nés à Blanot	(3) Dcd < 1an Nour. ou Hosp	(4) Total c2+c3	(5) % c3/c4
1770 - 79	40	6	46	13%
1780 - 89	40	7	47	15%
1790 An VIII	42	3	45	7%
An IX -1810	17	6	23	26%
1811 - 20	18	11	29	38%
1821 - 30	37	30	67	45%
1831 - 40	41	27	68	40%
1841 - 50	29	28	57	49%
1851 - 60	31	34	65	52%
1861 - 70	18	26	44	59%
1871 - 80	19	8	27	29%
1881 - 90	19	18	37	47%

Ce tableau donne dans la dernière colonne le rapport entre le nombre de décès d'enfants de moins de 1 an en nourrice, (locaux ou de l'Hospice), par rapport au nombre total de décès d'enfants de la même tranche d'âge.

C'est de 1770 à 1890 qu'il est possible de tenir compte de la part des enfants en nourrice (essentiellement des enfants assistés) dans le total des enfants de moins de un an décédés. De 13% pour la décennie 1770 -1779, elle augmente de façon plus ou moins régulière pour atteindre 45% (1811-1830) puis 49% (1841-1850) ; 52 % (1851-1860) et un pic de 59 % (1861 -1870). Elle tend ensuite à diminuer dans la décennie 1871 - 80, pour remonter de 18 points en 1881 - 90.

Les jeunes enfants 1 à 5 ans

La situation est différente. Certaines décennies à la suite ne comptent aucun décès d'enfants assistés dans cette tranche d'âge, de 1780 à 1810 par exemple, puis de 1871 à 1880.

Pour les autres périodes on assiste comme pour les moins de un an à une augmentation de la part de décès de ces enfants dans la mortalité totale : de 8% de 1770 à 1779, elle passe à 28,5% (1811-1820), 48 % (1841-1850) pour atteindre son apogée, 58 %, de 1861 à 1870, équivalente à celle des moins de un an.

Le cas de Claude Boudot, instituteur:

Le 7 septembre 1831 décès de Françoise Boudot âgée de deux mois.

Le 25 septembre 1831, mort à quinze mois d'Amélie Froyer, enfant assistée.

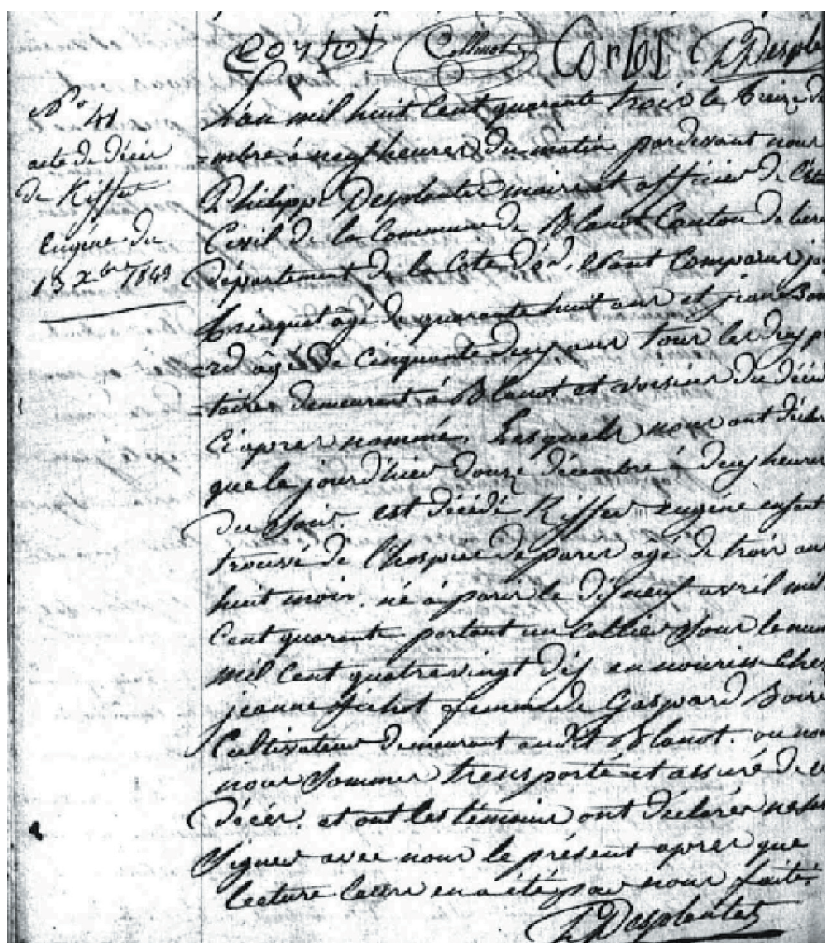
Le 18 décembre 1831 disparition à deux mois et vongt quatre jours de Léon Devos, enfant assisté.

Le 13 avril 1832 décès à quinze jours d'Eléonore Bizot dont les parents sont boulangers à Saulieu.

Quelques années sont moins endeuillées pour cette famille, puis en 1847 Claude Boudot déclare le 19 janvier 1847 le décès de Pierre Eugène, enfant assisté de trois mois et dix jours..

L'an mil huit cent quarante trois le 13 décembre à neuf heures du matin, par devant nous Philippe Desplantes maire et officier de l'Etat Civil de la Commune de Blanot canton de Liernais département de la Côte d'or, sont comparu Jacques Trinquet âgé de quarante huit ans et Jean Bonnard âgé de cinquante deux ans tous les deux propriétaires demeurant à Blanot et voisins du décédé ci après nommé, Lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier douze décembre à deux heures du soir est décédé Kiffer eugène enfant trouvé de l'hospice de paris âgé de trois ans huit mois portant un collier sous le numéro mil cent quatrevingt dix en nourrisse chez Jeanne Fichot (?) femme de Gaspard Boire cultivateur demeurant audit Blanot ou nous sommes transporté et assuré de ce décès; et ont les témoins ont déclaré ne savoir signer avec nous le présent après que lecture leur a été par nous faite

Desplantes



- Le lecteur intéressé par l'histoire des enfants assistés trouvera une mine de renseignements à ce sujet sur le site : http://montmaur.voila.net/montmaur_enfants_hospices.htm et une information très complète au sujet des nourrices morvandelles sur le site : <http://lemorvandiaupat.free.fr/nourrices.html#parisiens>

Les dates indiquées pour les prises de fonction des édiles sont les dates relevées dans les registres d'état civil: BMS puis NMD et non les dates de leur élection ou nomination, sauf pour Pierre Lucotte qui précise la date de son élection en tant que membre du conseil général de la commune le 9 décembre 1792.

Les charges des maires et (ou) officiers publics.

L'Ancien régime.

Sous l'Ancien Régime, la fonction essentielle des maires est de lever ou faire lever les impôts dus au seigneur laïc ou ecclésiastique et au Roi, d'organiser les corvées et de faire part des éventuelles doléances des habitants à propos des fréquentes usurpations ou aliénations de communaux ou encore des exigences illégales de corvées.

L'état civil

Depuis l'Ordonnance Royale de Villers-Cotterêts (1539) le Clergé catholique est chargé de l'établissement des actes d'Etat civil, inscrits dans les Registres de Baptêmes, mariages et sépultures.

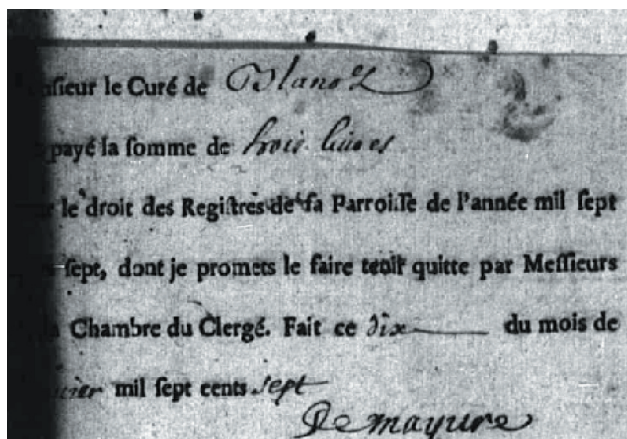
Les non catholiques en sont exclus et de ce fait privés d'identité légale : les mariages entre tenants de la « Religion Prétendue Réformée » sont considérés comme concubinage, leurs enfants assimilés à des enfants illégitimes d'où de multiples difficultés, en particulier pour les transmissions de patrimoine.

L'Edit de Tolérance de 1787, qui autorise et reconnaît les mariages entre « personnes ne faisant pas profession de la religion catholique. » permet les « réhabilitations de mariage » effectuées soit par le Curé, soit par un notaire. Les Juifs n'étant pas sujets du Roi n'apparaissent pas dans ces registres. La liberté de conscience ayant été établie dès 1789 ; tous les citoyens eurent dès lors accès à une « existence légale » quelle que soit leur religion ou leur absence de religion.

Ces registres étaient payés par le curé responsable de la paroisse comme l'indique l'extrait de quittance pré imprimée (incomplet) page 40.

1629 - 1789, Blanot, les prêtres responsables de l'état civil

De 1629 à octobre 1635, les actes inscrits sur le registre BMS ne comportent ni le nom ni la signature de l'officiant, ensuite et jusqu'en 1650, on trouve le paraphe B. Mhillon, mais de façon très irrégulière. Pendant une quinzaine d'années : 1654 - 1669, le Curé Hérault tient le registre, il sera suivi par le Curé Collard de 1675 à 1678 ; peut-être l'un des deux le faisait-il de 1670 à 1674, mais ces années n'apparaissent pas dans les archives. A partir de 1679 les prêtres, presque toujours curé de Blanot, parfois vicaire, se succèdent avec des exercices plus ou moins longs: Robillon, 1679 - 1684 ; Thonnard, 1685 ; Bergault, 1686 - 1694 ; Bayard, 1694 - 1707. Nouvelle absence de signature puis: Dechamplong, 1710 - 1721; 1722 ? ;B. Morot, 1723 - 1740 ; Nuguet, 1740 - 1764 ; Pichenot (vicaire) 1764 -1765; Royer , 1765 - 1769, puis c'est Pierre Lucotte curé de la paroisse qui tient les registres et signe les actes depuis le 7 octobre 1769 et jusqu'au 3 Germinal An II (23 mars 1794).



Après 1789

Le statut de la commune n'est fixé avec précision qu'en 1790, mais dès la loi du 14/12/1789, la tâche du maire est résumée en trois mots : « Salubrité, propriété, tranquillité ». Il détient des pouvoirs de police assez étendus et peut (doit) prendre des mesures sanitaires si besoin est. Sa fonction ne s'arrête pas là : sous l'autorité du Procureur de la République, il gère la commune et représente les intérêts de l'Etat. A

compter de l'application de la Constitution civile du Clergé (12/07/1790) il se voit attribuer ce qui relevait jusqu'alors de l'institution catholique : l'établissement des actes d'état civil. C'est une obligation et il doit délivrer les actes demandés par les citoyens. Dans le cadre de son devoir d'information vis-à-vis des administrations d'Etat il accorde les certificats de civisme (nécessaires pour entrer dans l'administration) et donne différentes attestations comme le certificat d'indigence qui permet d'être dispensé d'imposition. Il est également en charge des élections : listes et organisation matérielle.

Par décret du 20/09/1792 le registre des « *Baptêmes, mariages et sépultures* » devient, le « *Registre des naissances, mariages et décès* ». La date de ce décret explique qu'au début de cette année 1792, Blanoz, bien que dépendant du Tribunal de district d'Arnay sur Arroux (ci-devant Arnay le Duc) soit encore désigné comme Paroisse, que les actes de naissance n'aient pas encore remplacé les actes de baptême, que les bénédictions nuptiales ne soient pas encore devenues des actes de mariage et les certificats de sépulture des actes de décès.

Dès 1793 (la levée en masse) l'Agent ou Officier municipal, voit sa fonction s'étendre au domaine militaire. Il doit fournir l'armée en hommes, matériels, chevaux, vivres, recenser les soldats et les mobiliser. A partir du 12/10/1798, le service militaire devenu obligatoire, à chaque mobilisation il doit organiser une cérémonie de départ des conscrits et dès 1802 assister au tirage au sort de ces conscrits (uniquement des célibataires) sous peine de sanction. Exemptions et remplacements (d'un conscrit tiré au sort par un autre moyennant rachat) dépendent de lui. Le 22/12/1804 un arrêté le rend responsable des réfractaires et des déserteurs. (La conscription sera étendue aux hommes mariés en 1813)

1790 les maires sont élus.

Le suffrage censitaire. Pour être électeur il faut être un homme de plus de 25 ans, payer un impôt au moins égal à la valeur de trois journées de travail, soit 36 sous ce qui équivaut à 30 kg de seigle ou un agneau, ou 50 fagots ou 2 livres de sucre ou 3 couples de canards, selon les prix en vigueur en 1790 (à Paris ?). Cela représente moins de 20% de la population. L'électeur (citoyen actif) vote pour élire (à Blanoz) les agents ou officiers municipaux qui doivent, pour pouvoir être candidat, justifier d'une contribution au moins égale à la valeur de 10 journées de travail.

Blanot, les maires élus : 1792 - 1798:

An I de la république, Gouvernement révolutionnaire, la Terreur.

1789-1794 : Pierre Lucotte, Dominique Cortot, Jacques Desplantes (élus)

En 1789 Pierre Lucotte continue comme par le passé à signer tous les actes « *Pierre Lucotte Curé de Blanot* ». Il le fera jusqu'au 9 décembre 1792, date à laquelle il se présente dans l'entête des actes comme « *membre du conseil général de la commune de Blanot, département de la côte d'or, élu le neuf décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens de la commune de Blanot.* ». Toutefois, cette élection comme membre du conseil général, ne se confond pas avec la charge de maire puisque qu'on trouve, le 2 octobre 1790 la signature « *Cortot Maire* » (sic) au bas de l'acte de sépulture de Dominique Legros, fils de Jean Legros, laboureur à Effour.

En 1791, Pierre Lucotte signe les actes « *Curé de Blanot* » et le fera comme on l'a vu jusqu'au 2 décembre 1792, alors que, cette même année, le 4 novembre, Jacques Desplantes Maire signe la déclaration suivante : « *Le présent registre a été clos et arrêté conformément à la loi ce jourd'huy quatre novembre mil sept cent quatre vingt douze à Blanot les jour et an que dessus. J. Desplantes maire* » Sans doute Pierre Lucotte a-t-il cette année là prêté le serment à la Constitution exigé depuis le 7 Janvier.

A partir du 1^{er} décembre 1792 et jusqu'au 24 mai 1793 Pierre Lucotte modifie son intitulé et signe : « *Lucotte Curé de Blanot, notable et officier public* », enfin il abandonne son titre ecclésiastique pour signer simplement *officier public* du 3 juin 1793 au 3 Germinal An II (23/03/1794) date au-delà de laquelle son nom disparaît des registres

En 1790 et 1792, compte tenu du système censitaire alors en vigueur, Dominique Cortot puis Jacques Desplantes, élus maires, payaient donc une contribution au moins égale à la valeur de dix journées de travail. Quant à Pierre Lucotte, son élection avait probablement moins tenu à ses revenus qu'à sa qualité de lettré. En effet, rares étaient dans les petites communes, les citoyens sachant lire et écrire donc capables rédiger les actes administratifs. L'observation des registres est éloquent en ce domaine : en 1789, sur 35 actes, 28 portent la mention « [...] déclare (déclarent) ne savoir signer ». En 1790, 24 sur 36 portent cette même mention, en 1791, 27 sur 33, en 1792, 19 sur 26 et en 1793, 26 sur 40. Les peu nombreux signataires, témoins ou déclarants, sont toujours les mêmes, une vingtaine dont deux femmes. Certains paraphes laissent penser que pouvoir signer son nom ne signifie pas nécessairement savoir écrire.

Convention nationale, Directoire puis Consulat.

1794-1797 : Jean Clerc (élu) [2 Prairial An II (21/05/1794) - 20 Ventôse An V (10/03/1797)].

Jean Clerc, meunier, remplace Pierre Lucotte au poste d'Officier public. Membre élu du Conseil général de la commune, il contribue lui aussi pour au moins la valeur de dix journées de travail. Il est le premier à devoir appliquer la loi sur le service militaire et répondre à la levée en masse. Il conserve ce poste jusqu'au 20 Ventôse an V (10/03/1797).

Directoire AN V (22/09/1796-21/09/1797) Claude Cottin puis Philippe Michel. (Élus)

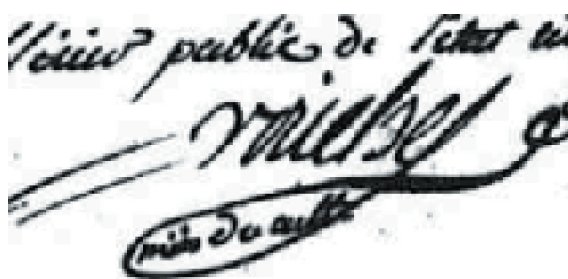
Le 26 Germinal An V (15/04/1797), Claude Cottin, est à son tour agent municipal. Il semble fâché avec le calendrier révolutionnaire car il écrit Avril au lieu de Germinal, toutefois, il précise : « *L'an cinq de la république française le vieng (sic) avril vieux style, par devant moy...etc* ». Il signe un dernier acte le 10 thermidor An V (28/07/1797). La liste récapitulative des décès de l'An V, postérieure de quelques jours, à cette date est signée : Michel, *Maire*. C'est

à partir de là que ce titre apparaît régulièrement sur le registre d'état civil, ce qui est étonnant car il n'a été rétabli officiellement que par la loi municipale du 29 pluviôse an VIII (17/02/1800). Philippe Michel avait trois ans d'avance.

AN VI (22/07/1797-21/07/1798) Philippe Michel.

On retrouve Philippe Michel dès le premier acte de l'AN VI, naissance de Jean Laglantine, du 20 ventôse (10/03/1798), acte clos par la mention : « *Constaté suivant la loi par moi Philippe Michel, maire de Blanot soussigné faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.* ». Dès le lendemain, par l'acte n° 2 du 21 ventôse (11/03/1798) nous apprenons la profession et l'âge du nouveau maire car Philippe Michel y apparaît non plus en tant que maire mais comme premier témoin (de naissance) : « [...] *premier témoin Philippe Michel demeurant à Blanot département de la Côte d'or profession de ministre du culte catholique âgé de trente sept ans.* » Cet acte est dressé et signé par Antoine Baudeau,

adjoint au maire, et cosigné par Philippe Michel qui paraphe, cette fois *ministre du culte*. Philippe Michel restera maire de Blanot jusqu'au 5^{ème} complémentaire An VI (21/09/98). Sans aucun doute avait-il adhéré à la Constitution civile du Clergé qui ne sera abrogée qu'en 1801. (Concordat)

A close-up of a handwritten signature in black ink. The signature reads 'Philippe Michel' in a cursive script, with 'ministre du culte' written below it in a smaller, simpler hand. The signature is written over a faint, printed name 'Philippe Michel'.

Directoire puis Consulat

An VII (22/09/1798-23/09/1799) Jacques Desplantes (Elu)

A partir du 1^{er} Vendémiaire An VII Jacques Desplantes agent municipal assure la charge de l'Etat Civil. Jusqu'au 9 prairial An VIII (29/05/1800) Le Directoire avait cédé la place au Consulat en Novembre 1799.

Consulat

Transition de l'élection à la nomination. De 1800 à 1848, les maires sont nommés par le préfet)

AN VIII : (23/09/1799-22/09/1800) Jacques Desplantes - Philippe Michel (élus)

Du 29 brumaire (20/11/1799) au 25 (?) prairial c'est toujours Jacques Desplantes qui dresse (peut-être) et signe les actes, mais à compter du 18 thermidor (06/08/1800) Philippe Michel réapparaît et officie en tant que maire **nommé** de Blanot.

On peut voir là l'effet de l'application rapide de la loi du 22 frimaire An VIII (13/12/99) par laquelle, pour les villes de moins de 5 000 habitants les maires sont nommés pour trois ans par le préfet. Il occupera ce poste jusqu'au 15 Prairial An XI. Rappelons que depuis le 2 pluviôse An IX (22/01.1801), le maire est seul chargé de l'administration de la commune. Le conseil n'est consulté qu'à sa demande.

1800, les maires sont nommés

L'élection du maire est supprimée par la Constitution du 22 frimaire an VIII (13/12/1799) et le 29 pluviôse An VIII, (17/02/1800), une nouvelle loi municipale est établie pour répondre à la demande des paysans des petites communes qui souhaitaient leur propre conseil municipal et leur propre maire. Elle stipule que maire et conseillers municipaux ne sont plus élus mais nommés, par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants. C'est donc le cas pour Blanot. Maire, adjoint et conseillers (10 pour les communes de moins de 2 500 habitants), bien que non rétribués tiennent de fait le rôle de fonctionnaires choisis sur une liste de confiance qui doit comprendre 10% des électeurs. Le maire est nommé pour trois ans. Il prête serment devant l'ancien agent municipal, et son adjoint prête serment devant lui.

Il est prévu que les conseils doivent se réunir chaque année le 15 pluviôse (3 février) pour établir ce qu'on nommerait aujourd'hui un budget. Le conseil doit encore régler les partages communaux : affouages, vaines pâtures, entretien des chemins et autres biens communs. Il délibère sur les besoins de la commune et le montant des contributions locales etc.

A compter du 2 pluviôse An IX (22/01/1801), et jusqu'en 1867, le maire est seul chargé de l'administration de la commune. Il ne consulte le conseil que quand il le veut bien. En 1803, en applications des dispositions du Concordat, la commune doit prendre en charge l'entretien de l'église et contribuer à la rémunération du Ministre du culte catholique.

L'époque aimait les uniformes. Les maires et adjoints n'échappent pas à la règle. Le maire : doit porter habit bleu à boutons d'argent et « *triple liseré uni brodé en argent au collet, aux poches aux parements* » et ceinture rouge à franges tricolores. L'adjoint aura le même habit, mais des franges blanches à la ceinture et « des liserés double » ; pour les deux, bicorne garni d'une ganse et d'un bouton d'argent. Beaucoup de maires de petites communes ne pourront assumer une telle dépense.

En 1802, Les Conseillers sont nommés pour dix ans, le maire et son adjoint pour cinq ans. Il n'y aura plus de grands changement jusqu'en 1815.

A Blanot : Fin du Consulat puis Empire jusqu'en 1813, fin de l'Empire

AN XI : (23/09/1802 -23/09/1803) Philippe Michel - Antoine Baudeau (Nommés)

Le 20 Messidor (09/07/1803) c'est Antoine Baudeau, anciennement adjoint qui signe en tant que maire. Cette nomination, comme celle de l'adjoint est, selon un arrêté du 19 Fructidor An X (6/09/1802), faite pour cinq ans. Les conseillers sont nommés pour dix ans. Philippe Michel n'a pas pu profiter de cette disposition non rétroactive. En vertu du Concordat, Antoine Baudeau prend en charge l'entretien de l'église et, au moins en partie, la rémunération du ministre du culte catholique : Philippe Michel.

Antoine Baudeau sera nommé deux fois de suite pour les cinq ans prévus par cette nouvelle loi et sera donc maire jusqu'au 1^{er} Mai 1813. A partir de 1807, à des fins fiscales, il faut établir le cadastre des commune (Cadastre napoléonien), cela durera, à Blanot, jusqu'en 1842 comme on l'a vu plus haut. Le maire sera alors Philippe Desplantes. Les édiles ont sans doute eu à assister, peut-être à prendre part, à bien des querelles de bornage. Antoine Baudeau eut également à faire face aux différentes levées de conscrits .Un arrêté de 1804 rend les maires responsables des réfractaires et des déserteurs. Certains sont destitués pour avoir triché en inventant des

maladies ou en falsifiant les registres d'état civil. Ceci ne semble pas être arrivé à Blanot mais la consultation des minutes des conseils municipaux de cette époque pourraient peut-être nous en apprendre plus.

1813 - 1816: Antoine Baudeau - Vivant Collenot (Nommés)

Après le dernier acte d'Antoine Baudeau pour cette mandature, signé le 1^{er} mai 1813, l'acte suivant du 15 mai est signé Vivant Collenot, maire officier de l'Etat civil. Il garde son office jusqu'au 19 Janvier 1816. Lui aussi eut affaire avec les conscriptions et particulièrement celle de 1813. Apparemment Vivant Collenot a surmonté sans peine les difficultés dues aux Cent jours; (cf ci-dessous).

Après le Premier Empire.

Avec la première Restauration, rien ne change, jusqu'aux Cent jours. Avec Napoléon un décret du 20 avril 1815, fait retour à la loi de décembre 1789 : élection au suffrage censitaire des maires et conseillers pour les communes de moins de 5000 habitants. Les élections ont lieu en mai 1815, mais les élus ne le sont que pour quelques jours. Tout de suite après Waterloo (18/06/1815), les maires écartés en mai sont rétablis dans leurs fonctions à partir de l'année suivante : 1816. Détail symbolique, l'uniforme change : la ceinture et les franges sont blanches, la Fleur de Lys remplace l'Aigle impériale sur les boutons. Avec Charles X, le maire doit faire respecter de nouveaux règlements plus significatifs de la Restauration politique et religieuse : interdiction du travail dominical, interdiction de servir à boire dans les cabarets et les auberges pendant la durée des offices religieux et rétablissement des corvées de l'Ancien Régime. Les maires y jouent leur popularité. Cela n'empêchera pas (comme on le verra ci-après) Dominique Baudeau d'être maire de 1816 à 1830.

Après la révolution de 1830, en application de la loi du 31 mars 1831, maire et adjoints des communes de moins de 3000 habitants sont nommés par le préfet qui fait un choix parmi les conseillers municipaux élus au suffrage censitaire. Le maire « *doit être riche et inspirer le respect* ». Les électeurs communaux sont des hommes de plus de 21 ans parmi ceux qui ont le plus de revenus. La liste des plus imposés est soumise au Préfet pour l'aider dans son choix. Le cens élevé assure les élections des plus riches : l'impôt minimum payé pour pouvoir être électeur, est de 200 francs (or) ; il est de 1 000 francs pour être éligible. La municipalité prend en charge la scolarisation des enfants : local scolaire, logement et entretien de l'instituteur.

De 1831 à 1846, les élections municipales ont lieu tous les trois ans, en mai. Le maire est nommé au début de l'année suivante. En 1848 le suffrage universel est rétabli mais en 1850, il faut trois ans de résidence dans le canton pour pouvoir voter. Sous le second Empire, les bulletins de vote du candidat officiel sont distribués au porte à porte par le Garde Champêtre, le candidat de l'opposition doit distribuer les siens lui-même. Après la proclamation de la république le 4 septembre 1870, plusieurs lois interviennent, les élections municipales sont plusieurs fois repoussées et ce n'est qu'en 1884, que la loi municipale encore en vigueur est promulguée.

Blanot, première puis seconde Restaurations.

Louis XVIII, Charles X

1816 – 1830 : Antoine Baudeau, Dominique Cortet (adj.) – Dominique Baudeau. (Nommés)

L'acte du 6 février 1816 est signé Antoine Baudeau qui revient pour quelques jours, mais l'acte suivant, signé Dominique Cortet adjoint est l'acte de décès du maire survenu le 2 mars : « [...]le décès ce jour d'Antoine Baudeau âgé de 59 ans moins vingt six jours, maire et propriétaire demeurant à Blanot [...] ». Dominique Cortet fait fonction d'officier d'Etat civil jusqu'au 15 août, puis Dominique Baudeau, fils d'Antoine, devient maire à 25 ans et signe l'acte du 30 août. Il conservera cette fonction jusqu'en 1830 : le dernier acte qu'il paraphe est daté du 12 mars de cette année.

Louis Philippe

1830 – 1836 : Jean Seguin -Vivant Collenot - Jacques Meunevaux (adjoint puis maire)

Jean Seguin signera un dernier acte le 21 septembre 1830, et à partir du 25 du même mois Vivant Collenot dresse et signe à nouveau en tant que maire les pièces de l'Etat civil. Il le fera jusqu'au 8 décembre 1834. Du 19 décembre 1834 et jusqu'au 21 février 1835 Jacques Meunevaux adjoint assure l'intérim puis la charge de maire jusqu'en janvier 1837.

1837 – 1840 : Philippe Desplantes (adjoint) –**Jean baptiste Baudeau.**

Du 9 janvier au 22 février 1837, Philippe Desplantes, adjoint fait fonction de maire par intérim. Le 9 mars, Jean-Baptiste Baudeau devient maire, il le demeurera jusqu'au 2 août 1840.

Louis Philippe, deuxième République, second Empire

1840 – 1863 : Jean-Baptiste Baudeau – Philippe Desplantes¹ – Jacques Dulniau.

Après plus de trois ans d'exercice, Jean Baptiste Baudeau cède la place à Philippe Desplantes (43 ans), jusqu'alors adjoint, à partir du 11 août 1840. Le décès de ce dernier à 66 ans le 4 avril 1863 après 23 ans de fonction conduit Jacques Dulniau son adjoint à assurer l'intérim. C'est Pendant le mandat de Philippe Desplantes que fut finalisé l'établissement du cadastre de la commune et établis les plans d'alignement étudiés ci avant.

1863 – 1871 Jacques Dulniau – Charles Lazare Collenot

Jacques Dulniau procède en tant que maire à partir du 19 mai 1863 et conservera cette charge jusqu'au 19 juin 1871. Charles Lazare Collenot le remplacera dès le 19 juillet jusqu'à son décès le 19 septembre 1873 à l'âge de 61 ans. Son dernier acte avait été signé le 27 août. René Gervais adjoint assure l'intérim jusqu'au 27 octobre.

1873 - 1876 : Vivant Collenot (nouvelle génération)

Dès le 27 octobre 1873, Vivant Collenot redevient maire à 61 ans. Il signera son dernier acte de cette mandature le 30 septembre 1876..

1876 - 1877 Jean Bizot

Son premier acte est signé du 9 octobre 1876; le dernier le 5 février 1877.

1 - Philippe Desplantes, nommé de 1840 à 1848, fut élu à partir de cette dernière date.

1877 - 1881 : François Léger ;

Premier acte du Avril 1877 ; dernier acte le 23 janvier 1881.

1881 - 1883 Vivant Collenot

Le premier acte signé de *Vivant Collenot, maire* est du 27 janvier. 1881. Le dernier du 22 décembre 1883. Mais le registre est clos par : « *Dulniau Claude, premier conseiller municipal, remplissant par intérim les fonctions de maire et d'officier d'état civil.* » Il en va de même pour les listes récapitulatives. Vivant Collenot décédera le 14 janvier 1889.

1883 - 1884 : Claude Dulniau (interim) - Jacques Meunevaux

Du 30 décembre 1883 au 11 mai 1884, Claude Dulniau assure l'intérim du maire. Le dernier acte qu'il signe, le 11 mai est l'acte de naissance de Joséphine Meunevaux, dont le père, Jacques Meunevaux, cultivateur à Blanot est âgé de 60 ans, c'est lui qui signera l'acte suivant le 19 mai en tant que maire de Blanot.

1884 – 1890 : Jacques Meunevaux puis Jean-Baptiste Seguin

Jacques Meunevaux assume le fonction jusqu'au 28/06/1887 puis Jean-Baptiste Seguin le remplace. Le premier acte signé Jean Baptiste Seguin date du 24 juillet 1887. Il conservera son poste de maire jusqu'à son décès le 3 mars 1890, âgé de 89 ans et onze mois.

1890 - 1892 : Dominique Perrot

Dominique Perrot signe en tant que maire en titre à compter du 6 mai de cette année 1890. Il a 79 ans. Pendant l'année 1891, il est souvent absent, et René Seguin « *adjoint remplissant en l'absence du maire les fonctions d'Officier de l'Etat Civil* » fait fonction à partir du 27 mars 1891 ; Dominique Perrot réapparaît furtivement dans sa fonction le 24/01/1892, il décédera le 24 décembre 1892 à l'âge de 81 ans.

1892 : Jacques Meunevaux,

Jacques Meunevaux, Premier conseiller jusqu'alors devient maire. Le premier acte qu'il signe en tant que tel est daté du 7 juin 1892, il conservera ce poste jusqu'en 1896 au moins.

Les registre d'Etat civil numérisés consultés s'arrêtent à la fin de l'année 1892. Pour les années suivantes, les « listes nominatives de la population » permettent par les signatures de connaître les patronymes des maires après 1896 : en 1906 : Cottin ; en 1911 : Meunevaux ; en 1921, 1926 et:1931 Girard, en 1936 : Collenot..et depuis 1965: Henri Meunevaux (*Le Bien Public 10/12/2013* ; interview par Cyril Bignault) .

La consultation des minutes des conseils municipaux de toutes ces périodes, surtout des plus troublées, pourraient apporter des informations détaillées et concrètes sur la vie de la commune, et compléter, préciser ou corriger cet essai de monographie.